

Rapport d'Activité et Financier Semestriel

au 30 juin 2026

Sommaire

1.	PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU GROUPE	<u>2</u>
2.	RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ	<u>5</u>
2.1	Faits marquants du premier semestre 2026 et principaux évènements post-clôture	<u>5</u>
2.2	Stratégie et perspectives	<u>9</u>
2.3	Éléments financiers et examen de la situation financière et du résultat	<u>10</u>
2.4	Principales transactions avec les parties liées	<u>15</u>
2.5	Principaux risques et incertitudes	<u>15</u>
3.	COMPTES CONSOLIDÉS SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2026	<u>21</u>
3.1	État de la situation financière	<u>22</u>
3.2	État du résultat net	<u>23</u>
3.3	État des autres éléments du résultat global	<u>23</u>
3.4	Tableau des flux de trésorerie	<u>24</u>
3.5	État de variation des capitaux propres	<u>25</u>
3.6	Notes annexes aux comptes consolidés	<u>26</u>
4.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE 2026	<u>46</u>
5.	ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION	<u>47</u>

Avertissement

Ce rapport semestriel contient des déclarations prospectives à propos de GENFIT, et en particulier des déclarations prospectives relatives à la trajectoire des ventes et aux performances commerciales futures d'Iqirvo® dans la PBC, à la capacité d'elafibranor à être développé avec succès puis approuvé dans la PSC et à la taille que ce marché peut représenter, à la possibilité de recevoir de futurs paiements d'étape et des redevances dans le cadre de son accord de licence avec Ipsen; au développement futur de ses technologies NIS™ dans le diagnostic de la MASH et à la taille que ce marché peut représenter, en ce compris le développement et l'homologation de nouveaux traitements de la MASH et leurs adoption et déploiement commercial, l'adoption de NASHnext® en tant que test diagnostic permettant d'identifier les patients atteints de MASH « à risque » et à la taille de cette population, le remboursement de ce test par les assureurs privés, la capacité de la Société à mettre en oeuvre des partenariats avec les grands laboratoires pharmaceutiques qui commercialisent ces traitements, sa capacité à développer une version IVD (In Vitro Diagnostic) d'un test de diagnostic à partir de ces technologies et la possibilité de recevoir de futurs revenus dans le cadre son accord de licence avec Labcorp ; au développement futur de la combinaison GNS561/Trametinib et aux délais envisagés pour obtenir des résultats complémentaires de phase 1b et lancer la phase 2 de l'essai clinique de phase 1b/2 en cours dans le CCA et obtenir leurs résultats, et au potentiel de GNS561 en combinaison avec d'autres traitements et/ou dans d'autres cancers ; au développement futur de NTZ/G1090N dans l'ACLF, en ce compris l'importance et les implications de la désignation ODD de NTZ par la FDA, le lancement d'un essai clinique de phase 2 dans le cadre du programme NTZ/G1090N et les délais pour obtenir ses résultats ; au développement futur de nangibotide, y compris à l'intérêt potentiel dans de futures évaluations cliniques des signaux d'efficacité et des données de sécurité observées au cours d'études cliniques précédentes dans d'autres indications et la capacité de la Société d'initier un programme de Phase 2 avec ce candidat-médicament dans cette indication et les délais pour effectuer ce lancement et obtenir ses résultats ; sur les objectifs de sa stratégie de gestion de son portefeuille de programmes; et plus généralement des déclarations prospectives relatives à sa situation financière, à la progression attendue de ses programmes de recherche et développement et à leurs bénéfices thérapeutiques potentiels dans les indications auxquelles ils sont destinés,

L'utilisation de certains mots, comme « penser », « potentiel », « espérer », « devrait », « pourrait », « si » et d'autres tournures ou expressions similaires, a pour but d'identifier ces déclarations prospectives. Bien que la Société considère que ses projections sont basées sur des hypothèses et attentes raisonnables de sa Direction Générale, ces déclarations prospectives peuvent être remises en cause par un certain nombre d'aléas et d'incertitudes connus ou inconnus, ce qui pourrait donner lieu à des résultats substantiellement différents de ceux décrits, induits ou anticipés dans lesdites déclarations prospectives. Ces aléas et incertitudes comprennent, parmi d'autres, les incertitudes inhérentes à la recherche et développement, en ce compris celles liées aux programmes non cliniques et précliniques, la reproductibilité des résultats précliniques, la transposition des données issues de modèles animaux à la biologie humaine, la sécurité d'emploi des candidats-médicaments, au progrès, aux coûts et aux résultats des essais cliniques prévus et en cours, aux examens et autorisations d'autorités réglementaires aux Etats-Unis, en Europe et au niveau mondial concernant les candidats-médicaments et solutions diagnostiques, le prix, l'approbation et le succès commercial d'elafibranor dans les pays concernés, à la fluctuation des devises, à la capacité de la Société à continuer à lever des fonds pour son développement. Ces aléas et incertitudes comprennent également ceux développés au chapitre 2 « Facteurs de Risques et Contrôle Interne » du Document d'Enregistrement Universel 2025 de la Société déposé le 03 avril 2026 (n° D.26-0221) auprès de l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») qui est disponible sur les sites internet de GENFIT (www.genfit.fr) et de l'AMF (www.amf.org) et ceux développés dans les documents publics et rapports déposés auprès de l'AMF et de la SEC ou rendus publics par ailleurs par la Société. De plus, même si les résultats, la performance, la situation financière et la liquidité de la Société et le développement du secteur industriel dans lequel elle évolue sont en ligne avec de telles déclarations prospectives, elles ne sauraient être prédictives de résultats ou de développements dans le futur. Ces déclarations prospectives ne sont valables qu'à la date de publication du présent communiqué. Sous réserve de la réglementation applicable, la Société ne prend aucun engagement de mise à jour ou de révision des informations contenues dans le présent communiqué, que ce soit en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres.

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU GROUPE

À propos de GENFIT

GENFIT (ci-après, « la société », ou « GENFIT », ou « nous ») est un groupe biopharmaceutique engagé principalement dans l'amélioration de la vie des patients atteints de maladies du foie, et en particulier de maladies rares et associées à un risque vital pour lesquelles le besoin médical reste largement insatisfait. Certifiée BCorp™ depuis 2025, GENFIT est installée à Lille, Paris (France) et Cambridge, MA (États-Unis). La Société est cotée sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, Compartiment B (Euronext : GNFT). En 2021, Ipsen est devenu l'un des actionnaires les plus importants de GENFIT avec une prise de participation de 8 % au capital de la Société.

Pionnière dans la recherche et le développement clinique dans cette aire thérapeutique depuis plus de 15 ans, GENFIT s'appuie sur un héritage scientifique solide, bâti sur plus de deux décennies.

Un portefeuille R&D avancé, centré sur trois candidats-médicaments en phase clinique

Aujourd'hui, le portefeuille de recherche et développement de GENFIT est principalement centré sur le continuum clinique de la décompensation aiguë sur cirrhose (Acute-on-Chronic Liver Failure, ACLF). Dans cette indication, la Société développe plusieurs actifs thérapeutiques aux mécanismes d'action complémentaires, sélectionnés pour cibler les principales voies physiopathologiques impliquées dans la maladie. Deux d'entre eux, le nangibotide et le nitazoxanide, sont ou vont entrer en Phase 2 d'évaluation clinique au second semestre 2026. GENFIT poursuit également des activités en oncologie, notamment dans le cholangiocarcinome (CCA), avec GNS561, un candidat-médicament dont l'évaluation en association thérapeutique dans un essai clinique de phase 1b/2 est en cours; avec un démarrage de la phase 2 attendu avant la fin de l'année 2026.

Une expertise éprouvée, créatrice de valeur dans les domaines thérapeutique et diagnostique

L'expertise de GENFIT dans le développement de molécules à fort potentiel – des stades précoces jusqu'aux phases avancées de pré-commercialisation, s'est concrétisée à partir de 2024 avec l'approbation accélérée d'Iqirvo® (elafibranor) par la U.S. Food and Drug Administration (FDA), la European Medicines Agency (EMA) et la Medicines and Healthcare products Regulatory Agency (MHRA) au Royaume-Uni, dans le traitement de seconde ligne de la Cholangite Biliaire Primitive (PBC). Iqirvo® est désormais commercialisé dans plusieurs pays, par Ipsen, partenaire commercial de GENFIT.

L'expertise de GENFIT s'étend également au diagnostic, en particulier dans la metabolic dysfunction-associated steatohepatitis (MASH, anciennement stéatohépatite non alcoolique – NASH). La société a développé un ensemble de technologies non invasives permettant d'identifier les patients ayant une MASH "à risque" sur la base d'un test sanguin simple, fiable et déployable à grande échelle, dont l'importance clinique est devenue critique avec l'arrivée des premiers traitements contre la MASH, tant pour identifier les patients susceptibles d'en bénéficier que pour suivre l'évolution de leur maladie et leur réponse au traitement au cours du temps. Ces technologies NIS™ sont aujourd'hui commercialisées aux États-Unis, principalement dans le cadre d'un partenariat avec Labcorp, via le test NASHnext® qui bénéficie depuis août 2026 d'une couverture Medicare pour les patients répondant aux critères d'éligibilité applicables.

Principaux actifs et programmes

Fidèle à sa spécialisation en hépatologie et à sa vocation, GENFIT a densifié et fait évoluer considérablement ces dernières années un portefeuille qui couvre désormais plusieurs maladies rares et graves liées au foie, caractérisées par des besoins médicaux non satisfaits et un impact important sur la vie des patients. En 2026, les travaux de la société portent essentiellement sur trois aires thérapeutiques :

Principaux axes de recherche clinique et préclinique en 2026

Acute on Chronic Liver Failure (ACLF)

GENFIT concentre ses efforts sur le continuum clinique de la décompensation aiguë sur maladie hépatique chronique, depuis les patients présentant une décompensation aiguë (AD) à risque d'évolution vers l'ACLF jusqu'aux complications associées, notamment l'encéphalopathie hépatique (HE). Ce continuum est caractérisé par une mortalité élevée, une charge importante pour les systèmes de santé et l'absence ou l'insuffisance d'options thérapeutiques adaptées à plusieurs stades de la maladie.

Cholangiocarcinome (CCA)

GENFIT développe GNS561 dans le cholangiocarcinome (CCA), un cancer rare des voies biliaires caractérisé par un pronostic défavorable, une mortalité élevée et des options thérapeutiques limitées, en particulier dans les populations de patients présentant certaines altérations moléculaires telles que les mutations de KRAS. GENFIT considère le cholangiocarcinome comme une première indication permettant d'évaluer le potentiel clinique de l'inhibition de l'autophagie. Au-delà du développement de GNS561 dans le CCA, la Société explore le potentiel de cette approche dans d'autres cancers et avec d'autres partenaires thérapeutiques, afin d'identifier les contextes biologiques dans lesquels elle pourrait apporter le plus de valeur aux patients.

Diagnostic de la MASH et technologies NIS™

GENFIT poursuit le développement de ses technologies diagnostiques propriétaires NIS™ dans la MASH. L'arrivée des premiers traitements renforce le besoin d'outils non invasifs permettant d'identifier les patients susceptibles d'en bénéficier et d'assurer leur suivi au cours du traitement. Les technologies NIS™ reposent sur des biomarqueurs sanguins et des algorithmes propriétaires permettant d'identifier les patients atteints d'une MASH à risque de façon simple, fiable et déployable à grande échelle. La Société poursuit également leurs développements afin d'élargir leurs applications potentielles au suivi de la maladie et de la réponse thérapeutique, ainsi que de favoriser leur adoption au travers du développement d'une version IVD.

Au second semestre 2026, les activités de GENFIT s'articuleront autour de quatre grandes catégories de programmes. La première regroupe les programmes cliniques, avec trois actifs qui sont ou devraient rentrer en Phase 2 de développement dans deux aires thérapeutiques distinctes. La deuxième correspond aux programmes de recherche à un stade plus précoce, dont les caractéristiques ne sont généralement rendues publiques qu'à l'approche de leur entrée en développement clinique. La troisième concerne les technologies diagnostiques NIS™ dans la MASH. Elle comprend d'une part les activités LDT désormais opérées principalement par notre partenaire Labcorp, et d'autre part le programme IVD (In Vitro Diagnostic), dont GENFIT poursuit le développement en vue d'une commercialisation envisagée à l'horizon 2028. Enfin, la représentation ci-dessous inclut les programmes liés à elafibranor et développées par Ipsen dans le cadre d'un accord de licence conclu en décembre 2021. Bien que GENFIT n'y consacre plus de ressources de recherche et développement, ces programmes constituent une source de revenus significative pour la Société et contribuent à la création de valeur associée à son portefeuille.

Programmes en cours

► PROGRAMMES EN PHASE CLINIQUE¹		Préclinique	Phase 1	Phase 2	Prochaines étapes attendues / visées³	
Continuum ACLF²	Nitazoxanide²				Initiation prévue de la Phase 2 POC	\$226
	Nangibotide				Initiation prévue de la Phase 2 POC	\$226
CCA	GNS561²	Phase 1b en cours (escalade de dose)			Initiation prévue de la Phase 2	\$226
► PROGRAMMES DE RECHERCHE¹						
Continuum ACLF²		Oncologie		HAC		
► PROGRAMME DIAGNOSTIQUE						
MASH	Technologie NIS™	■ LDT (Laboratory Developed Text): Sous licence de Labcorp Commercialisé en tant que NASHnext® (U.S./Canada) Remboursement Medicare depuis Août 2026 ■ IVD (In Vitro Diagnostic): programme débuté par GENFIT en S126 Lancement ciblé pour 2028 ■ LDT+IVD: Déploiement et accès patients selon deux logiques : identification des patients et suivi de la progression de leur maladie.				
► PROGRAMMES THERAPEUTIQUES COMMERCIALISES ET EN PARTENRIAT						
PBC	 	■ Commercialisé par Ipsen depuis 2024 sur plusieurs marchés majeurs				
PSC: le premier et seul essai clinique global de Phase 3 initié par IPSEN Important besoin médical non satisfait Aucuns traitements approuvés La PSC représente une opportunité de marché significative (~taille PBC)						

ACLF : Acute-on-Chronic Liver Failure ; CCA : Cholangiocarcinome ; MASH : Metabolic dysfunction-Associated Steatohepatitis ; POC = Proof of Concept HAC: Hyperammonemic Crisis

*Le pipeline ACLF couvre un large éventail de conditions pathologiques dans un continuum qui comprend la décompensation aiguë (AD) de la cirrhose du foie, l'encéphalopathie hépatique (HE), etc

GENFIT a racheté les droits de propriété intellectuelle de GNS561 à Genoscience Pharma en janvier 2025. Labcorp dispose d'une licence non-exclusive pour le développement et la commercialisation de la technologie NIS4®, comme base de leur test diagnostic développé en laboratoire (LDT) de la MASH, pour identifier les patients atteints de MASH dite « à risque » aux États-Unis et au Canada. NIS2+® est une technologie de nouvelle génération dérivée de NIS4®.

1, Tous les candidats-médicaments en cours de développement sont des composés expérimentaux qui n'ont pas été examinés ni approuvés par une autorité réglementaire dans les indications ciblées

2, Orphan Drug Designation (ODD) FDA

3 Réflète les calendriers prévisionnels de la Direction, susceptibles d'être modifiés | par référence aux pratiques et moyennes du secteur.

En décembre 2021, nous avons conclu un accord de licence avec Ipsen, conférant à Ipsen une licence globale pour développer, fabriquer et commercialiser élafrabranor à destination des personnes atteintes de Cholangite Biliaire Primitive (PBC) et dans d'autres indications. GENFIT a conduit la recherche et le développement clinique d'élafrabranor jusqu'à l'essai de Phase 3 ELATIVE® dans la PBC ; Ipsen assume désormais la responsabilité de tous les futurs développements cliniques, y compris l'achèvement de la période d'extension à long terme de l'essai de Phase 3 ELATIVE®, ainsi que la commercialisation globale qui a commencé notamment dans plusieurs pays dont les Etats-Unis et plusieurs pays de l'Espace économique européen (EEE) en 2024 sous le nom Iqirvo® (élafrabranor). GENFIT a reçu, et continue de recevoir, des revenus en application de cet accord sous forme de paiements d'étape et de royalties sur les ventes d'Iqirvo® (élafrabranor) sous conditions de seuils. Pour plus d'informations concernant l'accord de licence conclu avec Ipsen, se référer à la [Note 24 - Engagements, passifs éventuels et actifs éventuels](#) de la section 3 - "Comptes Consolidés Semestriels au 30 juin 2026" du présent rapport.

Depuis l'entrée en vigueur en mars 2025 d'un accord de financement non dilutif et de partage de redevances (*Royalty Financing*) signé avec la société HealthCare Royalty (HCRx), HCRx reçoit une partie des royalties sur les ventes d'Iqirvo® (élafrabranor) auxquelles GENFIT est susceptible d'être éligible en application de son accord de licence avec Ipsen ; et ce jusqu'à un plafond convenu au delà duquel toutes les redevances futures reviendront à GENFIT (voir ci-après).

2. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ

2.1 Faits marquants du premier semestre 2026 et principaux évènements post-clôture

Financement : réception d'un nouveau paiement d'étape d'Ipsen et tirage d'une tranche additionnelle du royalty financing suite à la performance commerciale d'Iqirvo®

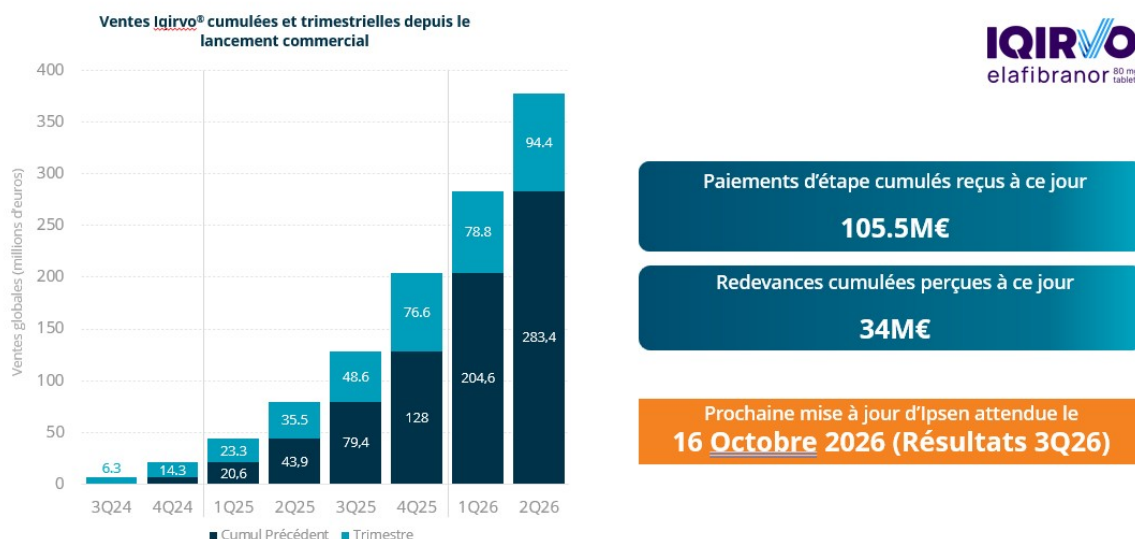
Le succès commercial d'Iqirvo® en 2025 dans la PBC a confirmé la solidité du partenariat de la Société avec Ipsen.

Grâce à des ventes nettes dépassant les attentes et atteignant 208 M\$ dès sa première année complète de commercialisation, cette performance d'Iqirvo® a notamment déclenché le versement dès le premier trimestre 2026 - soit un an plus tôt que prévu - d'un paiement d'étape de 20 M\$ en application de l'accord de licence unissant les deux sociétés.

Les performances commerciales d'Iqirvo® du premier semestre 2026 ont confirmé cette tendance et, conjugués avec les nouvelles données positives obtenues par Ipsen avec Iqirvo®, l'ont conduit à relever son estimation de pic de ventes annuelles de 500 millions à un milliard d'€ dans la PBC.

Cette dynamique commerciale a également permis le tirage et la réception, au premier trimestre 2026, d'une tranche additionnelle de financement de 30 M€ résultant de la mise en œuvre de l'accord de partage de redevances (royalty financing) que la Société a signé avec HCRx.

Performance Commerciale Solide de Ipsen dans la PBC¹



Les ventes sont déclarées en dollars américains (USD), tandis que les paiements sont effectués en euros (EUR). La conversion des devises est réalisée conformément au taux de change convenu contractuellement.

1. Source : communications publiques d'Ipsen. Les informations commerciales présentées sont issues d'informations rendues publiques par Ipsen. GENFIT n'a pas procédé à une vérification indépendante de ces informations. Les prévisions, projections, attentes ou autres déclarations prospectives mentionnées sont celles d'Ipsen et ne constituent en aucun cas des prévisions ou des attentes de GENFIT.

PBC/PSC : Nouvelles données positives obtenues par Ipsen dans la PBC et lancement par Ipsen d'un essai de Phase 3 dans la PSC

En juillet 2026, Ipsen a annoncé les résultats de l'étude ELSPIRE de Phase IIIb aux termes desquels IQIRVO® a démontré une amélioration statistiquement significative de la normalisation de la PAL (phosphatase alcaline) chez les patients atteints de PBC. ELSPIRE a évalué IQIRVO chez des patients atteints de PBC présentant une PAL comprise entre 1 et 1,67 x LSN pendant ou après un traitement par UCDA. Le critère d'évaluation principal de normalisation de la PAL a été atteint chez 85 % des patients traités par IQIRVO® (élaflabranor) contre 23 % sous placebo. Selon Ipsen, ces résultats pourraient conduire potentiellement à doubler la population éligible à IQIRVO®.

Lors du Congrès EASL 2026, Ipsen a présenté en outre six posters combinant données en vie réelle et retours positifs résultant du suivi des patients :

- Poster LBP-033 : Elafibranor treatment results in rapid reductions in biochemical markers and symptom burden: data from the ongoing prospective, non-interventional ELFINITY phase IV global study in patients with primary biliary cholangitis
- Poster LBP-018 : Improvements in fatigue in patients with primary biliary cholangitis treated with elafibranor: Patient-Reported Outcome Measurement Information System Fatigue Short Form 7a (PFSF 7a) data from the phase III ELATIVE® trial
- Poster LBP-023 : Real-world outcomes in patients with primary biliary cholangitis who initiated elafibranor treatment with baseline alkaline phosphatase less than 1.67× the upper limit of normal
- Poster SAT-396 : Bone mineral density is stable in patients with primary biliary cholangitis receiving up to 3.5 years of elafibranor treatment
- Poster SAT-364 : Long-term improvements in lipid profiles with elafibranor treatment, and favourable safety with concomitant statin use, in patients with primary biliary cholangitis during the open-label extension of the phase III ELATIVE® trial
- Poster SAT-300 : Long-term treatment with elafibranor improves markers of immune response and inflammation in primary biliary cholangitis

Enfin, début 2026, Ipsen a annoncé le lancement de l'étude ELASCOPE de Phase 3 dans la PSC. Le potentiel de marché de la PSC est considéré comme comparable en taille à celui du marché des traitements de seconde ligne dans la PBC. En cas de succès du développement clinique et d'approbation réglementaire d'elafibranor dans cette indication, GENFIT serait éligible à de nouveaux paiements d'étapes, ainsi qu'à des royalties additionnelles à deux chiffres.

Diagnostic de la MASH : Besoin grandissant et accès facilité à NASHnext® grâce à sa couverture et à son remboursement par Medicare aux États-Unis

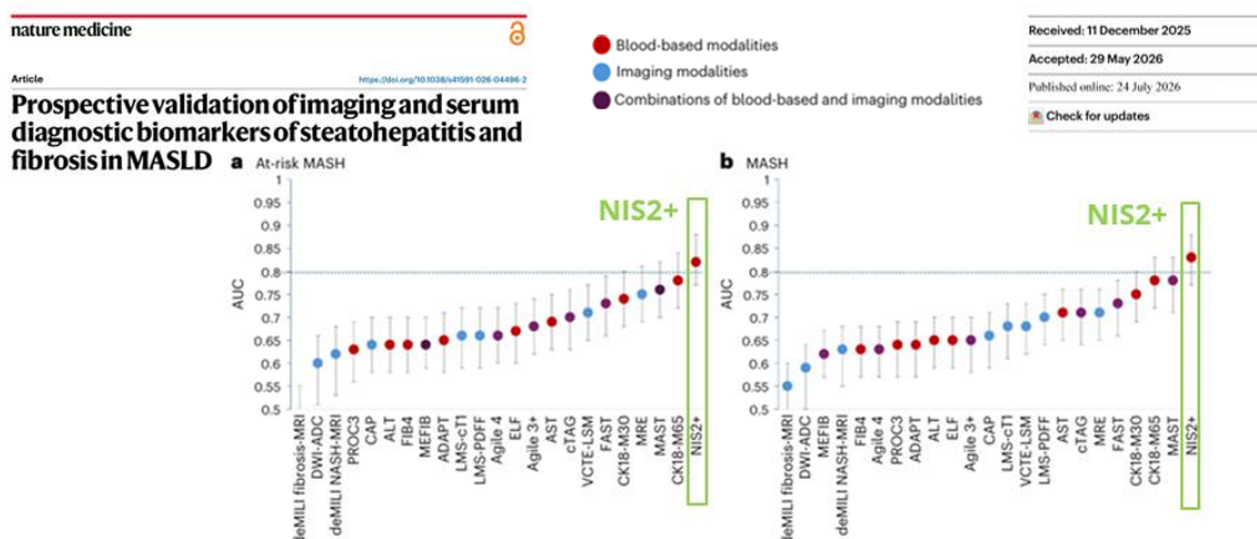
Le marché des traitements de la MASH a connu une accélération marquée en 2025 ; le niveau des ventes du premier médicament approuvé dans cette indication ayant approché le milliard de dollars U.S dès sa première année pleine de commercialisation. D'autres candidats-médicaments, s'ils sont approuvés, pourraient en outre élargir encore les options thérapeutiques dans les années à venir. À mesure que ces traitements entrent sur le marché, l'enjeu principal n'est plus la disponibilité des thérapies mais plutôt l'identification des patients, la stratification de la maladie et son suivi à long terme.

Dans ce contexte marqué par l'adoption croissante de nouvelles options thérapeutiques, la question du diagnostic de la MASH devient centrale, alors que les outils diagnostiques actuels montrent leurs limites : les scores sanguins couramment utilisés reposent sur des paramètres indirects, tandis que l'imagerie hépatique demeure coûteuse, consommatrice de ressources et peu adaptée à un dépistage précoce à grande échelle. Contrairement aux autres approches diagnostiques existantes, les technologies diagnostiques propriétaires NIS™ développées par GENFIT ont été spécifiquement conçues pour identifier les patients ayant une MASH « à risque » et permettent singulièrement au test NASHnext®, développé par notre partenaire Labcorp sur la base de ces technologies, d'évaluer à la fois l'activité de la maladie et la sévérité de la fibrose.

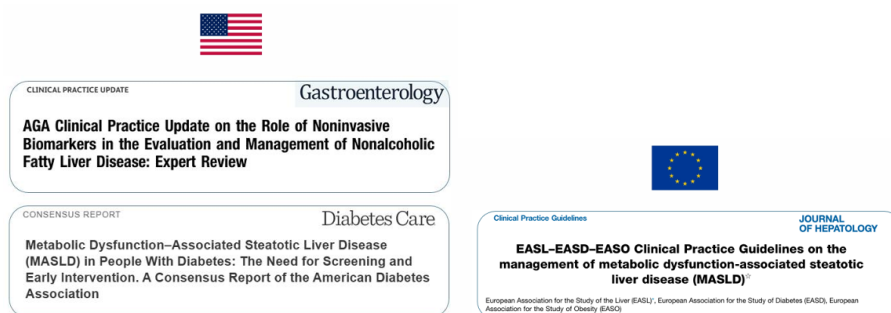
NASHnext® est disponible depuis juin 2026 via Labcorp OnDemand, l'interface numérique de notre partenaire offrant au patient un nouveau canal d'accès aux professionnels de santé, dans le cadre d'un parcours de soins courant, avec une validation systématique de chaque demande par un professionnel de santé. Et depuis août 2026, NASHnext® est remboursé par Medicare pour les patients éligibles remplissant les critères de prise en charge. Cette avancée majeure devrait faciliter une adoption plus large et ouvrir la voie à une future prise en charge par les assureurs privés.

Les performances des technologies NIS™ développées par GENFIT sont déjà largement reconnues au sein de l'écosystème :

- Par les consortiums LITMUS (Europe) et NIMBLE (Etats-Unis). LITMUS a notamment publié les conclusions de ses analyses dans Nature Medicine au premier semestre 2026 :



- Par les sociétés savantes en hépatologie, gastro-entérologie, et diabétologie, aux Etats-Unis (ADA, AGA), en Europe (EASL-EASD-EASO), ainsi qu'en Asie (KASL) :



- Par les sociétés pharmaceutiques développant des médicaments dans la MASH : les technologies NIS™ ont ainsi déjà été intégrées ou évaluées dans le cadre de plus de 20 études cliniques internationales de phase avancée, menées par des sociétés de premier plan développant des traitements de la MASH, parmi lesquelles Novo Nordisk, Eli Lilly, AstraZeneca, Akero.
- Au-delà de l'identification des patients, c'est aussi sur le suivi de l'évolution de la maladie que les technologies NIS™ se distinguent. Or, avec la disponibilité croissante des traitements, la prise en charge des patients nécessite des outils sériques fiables, simples et déployables à grande échelle, tout autant capables d'identifier les patients atteints d'une MASLD active et fibrotique que de suivre l'évolution de la maladie pour des prises de décisions cliniques éclairées sur la durée.

Une étude de marché réalisée par IQVIA, étayée par des données factuelles, a mis en évidence l'ampleur du besoin médical non satisfait dans le domaine du diagnostic de la MASH aux États-Unis. D'ici 2033, 86 millions d'Américains déjà suivis au sein du système de santé en raison d'un niveau d'enzymes hépatiques élevé ou de la présence d'une stéatose pourraient ainsi bénéficier d'approches diagnostiques sanguines conçues pour identifier une MASH « à risque » via l'évaluation simultanée de l'activité de la maladie et de la charge fibrotique, deux déterminants clés de la progression de la maladie et de la prise en charge des patients. A mesure que la connaissance de la MASLD et de la MASH progresse parmi les professionnels de santé, les organismes payeurs et les décideurs publics, la prise en charge des patients ne concerne plus seulement les hépatologues et gastroentérologues. Compte tenu des liens étroits avec l'obésité, le diabète de type 2 et d'autres troubles métaboliques, les médecins généralistes et les endocrinologues devraient également jouer un rôle essentiel tout au long du parcours de soins des patients.

Considérant les données d'intention de diagnostic recueillies auprès des principales spécialités médicales, l'augmentation de la prévalence de la maladie et une stratégie de mise sur le marché par étapes et progressive couvrant à la fois les tests développés en laboratoires (Laboratory Developed Tests, LDTs) et les dispositifs de diagnostic in vitro (IVD)¹, IQVIA estime qu'aux Etats-Unis, le pic de ventes des produits reposant sur les technologies de GENFIT pourrait dépasser 1,5 milliard de dollars américains à l'horizon 2033, avec un volume annuel de plus de 7 millions de tests réalisés aux États-Unis.

La concrétisation de cette opportunité repose désormais sur la réalisation des principales étapes clés suivantes : un accès à plus grande échelle sur lequel travaille actuellement notre partenaire Labcorp, la mise en place de partenariats avec les grands laboratoires qui commercialisent les traitements, et enfin le développement d'une version « IVD » (In Vitro Diagnostic) que nous venons d'engager et qui est susceptible d'élargir encore le périmètre d'accès au diagnostic.

CCA : Premières données encourageantes obtenues au cours de la Phase 1b de l'essai évaluant la combinaison de GNS 561/Trametinib

Dans l'essai clinique de Phase 1b/2 en cours, des patients atteints de CCA avancé avec mutation KRAS, ayant préalablement reçu – sans succès – une ou deux lignes de traitement standard, ont été inclus afin d'évaluer la sécurité et la tolérabilité de GNS561 en combinaison avec trametinib, un MEK inhibiteur.

La première partie de la Phase 1b de l'étude a été terminée comme prévu en juin 2026. Un profil favorable de sécurité et de tolérabilité a été observé, sans toxicité limitant la dose (DLT) observée, incitant à la poursuite de son développement clinique. Des signaux répétés d'activité antitumorale ont également été observés dans cette population lourdement prétraitée. Le statut de Maladie Stable (MS) a été observé pour environ la moitié des patients à la Semaine 6, et l'un d'entre eux a maintenu ce statut jusqu'à la Semaine 30. Bien qu'encore basés sur un ensemble limité de données, ces résultats commencent à caractériser le profil clinique émergent de cette combinaison.

Sur cette base, GENFIT a décidé d'étendre la Phase 1b de l'étude avec des cohortes supplémentaires de patients recevant des doses plus élevées et cette escalade des doses progresse comme prévue. Cette extension, destinée à consolider la base de données cliniques disponibles, n'affecte pas le passage dans la Phase 2 de l'essai, dont le lancement est attendu au cours du second semestre 2026. Les résultats de Phase 2 sont attendus en 2027.

¹ Une autorisation réglementaire, conformément à la procédure d'approbation locale applicable, est nécessaire pour les dispositifs de diagnostic in vitro (IVD) et n'a pas encore été obtenue

ACLF : Résultats favorables de Phase 1 et obtention d'une Orphan Drug Designation dans le cadre du programme nitazoxanide. Acquisition du candidat-médicament nangibotide.

nitazoxanide

En janvier 2026, GENFIT a annoncé des résultats de son essai clinique de Phase 1 portant sur G1090N, la nouvelle formulation de NTZ développée par la Société, confirmant un profil de sécurité et de tolérabilité favorable et justifiant la poursuite de son évaluation clinique. Cet essai de Phase 1, ouvert, a évalué la sécurité d'emploi, la tolérance et la pharmacocinétique (PK) de G1090N chez des volontaires sains, au cours d'une phase d'administration à dose unique ascendante (SAD) puis d'une phase d'administration à doses multiples ascendantes (MAD). 13 volontaires sains ont été inclus dans chaque groupe, pour un total de 76 participants. Par ailleurs GENFIT a évalué la modulation des voies de signalisation liées à l'inflammation dans des tests pharmacodynamiques et de preuves d'efficacité dans des études *ex vivo* au terme desquelles G1090N a démontré une solide activité biologique dans des tests sur cellules mononucléées du sang périphérique (PBMC) effectués à partir d'échantillons sanguins de volontaires sains issus de l'étude de Phase 1, en réduisant la production de cytokines IL-6 et TNF α induite par le LPS, avec une inhibition statistiquement significative pouvant atteindre 76 % ($p < 0.0001$). Le métabolite bioactif a aussi confirmé son potentiel anti-inflammatoire dans des essais *ex vivo* réalisés sur du sang prélevé chez des donneurs cirrhotiques. Ces résultats *ex vivo* indiquent que nitazoxanide présente une forte activité anti-inflammatoire aux doses testées dans l'étude de phase 1, engage efficacement son mécanisme d'action cible au niveau des cellules immunitaires circulantes, module des voies clés impliquées dans l'inflammation systémique, un facteur majeur contribuant à la cirrhose décompensée aiguë, avec ou sans ACLF.

Suite à l'obtention de ces résultats, la Food and Drug Administration (FDA) américaine a accordé l'Orphan Drug Designation (ODD) à nitazoxanide, reconnaissant ainsi le potentiel de la substance active pour traiter l'ACLF. Ce statut offre des facilités en matière de développement, incluant un accompagnement de la FDA sur le plan réglementaire, certaines réductions de frais administratifs ainsi que l'éligibilité à une exclusivité de marché de sept ans aux États-Unis pour l'indication concernée en cas d'approbation par la FDA.

Sur la base de ces résultats et de cette reconnaissance réglementaire, la Société a initié un essai de phase 2 preuve de concept au troisième trimestre 2026, ce qui devrait permettre d'obtenir des résultats en 2027.

nangibotide

En septembre 2026, GENFIT a annoncé l'acquisition de nangibotide, un candidat-médicament au profil différencié en phase avancée de développement clinique, et l'engagement d'un programme de Phase 2 avec ce composé. Ce lancement repose sur une base scientifique et clinique solide liée à la voie de signalisation TREM-1 et en particulier sur les éléments suivants :

- Multiples signaux d'efficacité déjà observés avec nangibotide dans le cadre de trois essais cliniques de Phase 2 menés chez des patients atteints de choc septique et de COVID-19, incluant notamment une réduction statistiquement significative de la mortalité chez les patients atteints de formes sévères de COVID-19, et des améliorations significatives du score SOFA (Sequential Organ Failure Assessment) par rapport aux valeurs de départ chez les patients atteints de choc septique;
- Profil global favorable en matière de sécurité et de tolérance démontré dans quatre essais cliniques, incluant plus de 400 patients gravement malades à qui nangibotide a été administré, sans différence notable par rapport au placebo concernant les critères de sécurité.

L'initiation d'une étude de Phase 2 avec nangibotide dans l'ACLF est espérée durant le quatrième trimestre 2026 ; ce qui permettrait d'obtenir des résultats en 2027.

Autres programmes de Recherche dans l'ACLF et en oncologie

En septembre 2026, à la suite de la décision d'engager nangibotide dans un programme de développement de phase 2, GENFIT a entrepris une réévaluation approfondie de son portefeuille de recherche consacré à l'ACLF. Cet examen s'est appuyé sur un ensemble de données de plus en plus solide provenant des recherches précliniques internes, de jeux de données externes, d'analyses translationnelles ainsi que d'échanges continus avec des experts internationaux de premier plan en hépatologie et en médecine critique.

Suite à cet examen et dans une logique d'optimisation de nos ressources basée sur ces données scientifiques, GENFIT a décidé d'arrêter le développement de SRT-015 et de CLM-022 et de réaffecter les ressources qui leur étaient allouées vers des programmes et à des mécanismes d'action présentant un rationnel translationnel et un potentiel clinique plus solides.

L'évaluation de VS-02-HE se poursuit, parallèlement à l'exploration continue d'autres mécanismes d'action pertinents dans l'ACLF.

Par ailleurs, à la suite des résultats préliminaires encourageants observés avec GNS561 en association avec un inhibiteur de MEK dans le CCA, venant renforcer le potentiel thérapeutique de l'inhibition de l'autophagie, GENFIT a lancé des activités de recherche visant à étudier cette approche dans d'autres indications en oncologie et à évaluer les combinaisons de GNS561 avec d'autres agents thérapeutiques.

Principaux événements liés à la gouvernance d'entreprise

En février 2026, Monsieur John BROZEK a remplacé Madame Florence SÉJOURNÉ dans son rôle de représentant permanent de la société Biotech Avenir SAS au Conseil d'Administration de la Société.

Le tableau ci-après donne une information synthétique sur la composition du Conseil d'Administration et des Comités du Conseil d'Administration :

	Administrateur indépendant	Comité d'Audit	Comité des Nominations et Rémunérations	Comité Stratégie et des Alliances	Comité ESG
Jean-François MOUNEY Président	Non		Membre	Président	Membre
Éric BACLET Vice-Président	Oui	Membre	Président		
John BROZEK (représentant permanent de Biotech Avenir SAS) Administratrice	Non				
Katherine KALIN Administratrice	Oui			Membre	Membre
Sandra SILVESTRI (représentant permanent de IPSEN) Administratrice	Non				
Catherine LARUE Administratrice	Oui		Membre		Présidente
Anne-Hélène MONSELLATO Administratrice	Oui	Présidente			
Jean-François TINÉ Administrateur	Oui	Membre		Membre	
Tristan IMBERT Administrateur	Oui	Membre			Membre

Lors de l'Assemblée Générale du 15 juin 2026, toutes les résolutions recommandées par le Conseil d'administration ont également été adoptées à une majorité significative des voix exprimées, y compris le renouvellement des autorisations financières permettant à la société de saisir les opportunités de marché pertinentes.

2.2 Stratégie et perspectives

Notre approche pour créer de la valeur

GENFIT concentre ses efforts sur des indications caractérisées par d'importants besoins médicaux non satisfaits, dans lesquelles une avancée clinique est susceptible de générer un bénéfice significatif pour les patients et de créer de la valeur pour la Société. Afin d'accroître les probabilités de succès et de maîtriser le risque inhérent aux activités de recherche et développement, la Société répartit ses efforts entre plusieurs programmes, et sur des mécanismes d'action différenciés pour chacun de ces programmes. Pour optimiser les délais et les coûts de développement, GENFIT s'appuie par ailleurs sur deux approches complémentaires : le repositionnement de molécules déjà approuvées dans d'autres indications, et l'acquisition de droits portant sur des candidats-médicaments initialement développés par des sociétés tierces.

L'objectif de GENFIT est de faire progresser ses candidats-médicaments des phases précoces de développement vers des stades cliniques plus avancés. En fonction de l'indication visée, de l'environnement concurrentiel et des opportunités de partenariat, la Société choisit la stratégie de commercialisation la plus adaptée pour les produits dont elle conserve les droits, qu'il s'agisse d'une commercialisation en propre, d'un recours à son partenariat avec Ipsen ou d'un partenariat avec un autre acteur du secteur.

La capacité à nouer des partenariats contribue également à la création de valeur, en permettant de partager les risques associés à certains programmes et de bénéficier de l'expertise, des ressources et des capacités de partenaires susceptibles d'en accélérer le développement et, le cas échéant, la commercialisation.

Nos priorités pour le deuxième semestre 2026

En application de cette stratégie R&D, GENFIT continuera, au cours du second semestre 2026, à donner la priorité à la conduite des essais cliniques en cours à la date du présent rapport ainsi qu'aux activités de développement nécessaires à l'avancement de ses programmes de recherche et développement, notamment les trois essais cliniques de Phase 2 impliquant les candidats-médicaments nangibotide (ACLF), nitazoxanide (ACLF) et GNS561 (CCA).

S'agissant de la recherche, GENFIT poursuivra son approche disciplinée d'allocation des ressources guidée par la science, afin de faire progresser vers le développement clinique les seuls programmes et mécanismes d'action présentant les fondements translationnels et le potentiel clinique les plus solides.

Concernant les technologies NIS™, les objectifs consistent à poursuivre les initiatives visant à réunir les conditions favorables à leur adoption à grande échelle. Celles-ci devraient progressivement se mettre en place grâce à l'élargissement de la couverture de remboursement par Medicare et les payeurs privés, à leur intégration croissante dans les recommandations cliniques, au renforcement de la sensibilisation à la MASH porté par les sociétés commercialisant des traitements dans cette indication, ainsi qu'à la poursuite des travaux engagés pour le développement d'une version IVD (In Vitro Diagnostic), destinée à élargir davantage l'accès au diagnostic.

Impact sur les perspectives financières

En 2026, la consommation de trésorerie résulte principalement de nos efforts de recherche et développement consacrés aux programmes de notre franchise ACLF d'une part, soit notamment aux programmes NTZ/G1090N, SRT-015, CLM-022 et VS-02 HE, et d'autre part à notre programme GNS561 dans le CCA. Cette consommation de trésorerie a été compensée par deux encaissements significatifs intervenus au premier semestre 2026 : (i) le deuxième versement de 30,0 millions d'euros reçu dans le cadre de l'accord de partage de redevances (Royalty Financing) et (ii) le premier paiement d'étape commerciale de 17,0 millions d'euros (20,0 millions de dollars américains) comptabilisé en 2025 (et reçu en 2026).

Nous prévoyons que notre trésorerie et nos équivalents de trésorerie couvriront nos dépenses opérationnelles et dépenses en capital au-delà de la fin de 2028 et permettent ainsi le développement de notre portefeuille de programmes de R&D et le financement de nos besoins généraux. Cette estimation est basée sur les hypothèses et les programmes actuels et ne tient pas compte des événements exceptionnels. Cette estimation suppose : (i) la réception de futurs paiements d'étapes commerciales significatifs en application de l'Accord Ipsen et qu'Ipsen atteindra les seuils de vente attendus et (ii) l'exercice éventuel de l'option accordée à GENFIT de recevoir un troisième et dernier versement dans le cadre de l'accord de Royalty Financing.

2.3 Éléments financiers et examen de la situation financière et du résultat

2.3.1 Commentaires sur l'état résumé du résultat net des premiers semestres 2025 et 2026

Produits d'exploitation

Produits d'exploitation (En milliers d'euros)	Semestre clos le	
	30/06/2025	30/06/2026
Revenus	33 488	21 073
Autres produits	2 182	3 960
TOTAL	35 670	25 033

COMMENTAIRES SUR LES REVENUS

Revenus (En milliers d'euros)	Semestre clos le	
	30/06/2025	30/06/2026
Revenus de redevances	6 871	20 975
Milestones	26 556	0
Autres revenus	61	98
TOTAL	33 488	21 073

Revenus de redevances

Les revenus de redevances proviennent essentiellement des ventes d'Iqirvo® (élafrabranor) dans le cadre de l'Accord Ipsen. Ils servent à rembourser le Royalty Financing. Voir [Note 17 - Passifs financiers](#).

Milestones

Le 20 mai 2025, GENFIT a annoncé que le prix et le remboursement d'Iqirvo® (élafrabranor) d'Ipsen dans la Cholangite Biliaire Primitive (PBC) avaient été fixés et accordés en Italie. Il s'agit du troisième grand pays européen à obtenir cette autorisation, après le Royaume-Uni et l'Allemagne. Cette troisième autorisation a débloqué un paiement d'étape de 26,5 millions d'euros en application de l'accord de licence et de collaboration avec Ipsen, en raison de l'approbation du prix et du remboursement d'Iqirvo® (élafrabranor) sur trois marchés européens majeurs.

COMMENTAIRES SUR LES AUTRES PRODUITS

Autres produits

	Semestre clos le	
(En milliers d'euros)	30/06/2025	30/06/2026
Crédit d'impôt recherche (CIR)	2 030	3 091
Autres produits opérationnels (dont gains de change sur créances et dettes commerciales)	135	854
Subventions d'exploitation	17	15
TOTAL	2 182	3 960

Crédit d'impôt recherche (CIR)

Pour le semestre clos le 30 juin 2026, le crédit d'impôt recherche s'est élevé à 3 091 milliers d'euros, contre 2 030 milliers d'euros pour la même période en 2025, du fait de l'augmentation des frais éligibles de recherche et développement. Plus précisément, l'augmentation du CIR résulte principalement d'une part plus élevée de dépenses de recherche et développement éligibles engagées en France et dans l'Union européenne, malgré la diminution globale des dépenses de recherche et développement par rapport à la période précédente.

Autres produits opérationnels

Pour le semestre clos le 30 juin 2026, les autres produits opérationnels se sont élevés à 854 milliers d'euros, contre 135 milliers d'euros pour la même période en 2025, comprenant principalement des gains de change sur créances et dettes commerciales.

Charges d'exploitation par destination

Semestre clos le 30/06/2025	Dont :					
	Achats consommés	Sous-traitance opérationnelle	Charges de personnel	Autres charges (maintenance, honoraires, déplacements, impôts & taxes...)	Dotation nette aux amortissements & provisions, pertes de valeur	Résultat sur cessions d'actifs non courants
(En milliers d'euros)						
Frais de recherche et développement (25 117)	(1 083)	(13 377)	(7 339)	(2 592)	(726)	0
Frais généraux et administratifs (9 971)	(155)	(61)	(4 410)	(5 112)	(233)	0
Frais de marketing et pré-commercialisation (392)	(4)	0	(362)	(23)	(3)	0
Autres produits et charges opérationnels (115)	0	0	0	(127)	0	12
TOTAL (35 594)	(1 241)	(13 439)	(12 111)	(7 854)	(961)	12

Semestre clos le 30/06/2026	Dont :					
	Achats consommés	Sous-traitance opérationnelle	Charges de personnel	Autres charges (maintenance, honoraires, déplacements, impôts & taxes...)	Dotation nette aux amortissements & provisions, pertes de valeur	Résultat sur cessions d'actifs non courants
(En milliers d'euros)						
Frais de recherche et développement (24 927)	(1 457)	(11 743)	(6 965)	(2 925)	(1 838)	0
Frais généraux et administratifs (8 328)	(149)	(204)	(4 629)	(3 097)	(250)	0
Frais de marketing et pré-commercialisation (15)	0	0	(7)	(8)	0	0
Autres produits et charges opérationnels (487)	0	0	0	(487)	0	0
TOTAL (33 757)	(1 605)	(11 948)	(11 600)	(6 516)	(2 088)	0

COMMENTAIRES SUR LES CHARGES D'EXPLOITATION PAR DESTINATION

Frais de recherche et développement

(en milliers d'euros)	Semestre clos le		€ change	% change
	30/06/2025	30/06/2026		
Achats consommés	(1 083)	(1 457)	(374)	26 %
Sous-traitance opérationnelle	(13 377)	(11 743)	1 634	(14 %)
Charges de personnel	(7 339)	(6 965)	374	(5 %)
Autres charges (maintenance, honoraires, déplacements, impôts & taxes...)	(2 592)	(2 925)	(333)	11 %
Dotations nettes aux amortissements, provisions et pertes de valeur	(726)	(1 838)	(1 112)	61 %
Frais de recherche et développement	(25 117)	(24 928)	189	(1 %)

Achats consommés

Les hausses constatées sur les consommables résultent principalement de l'augmentation des achats de fournitures de laboratoire destinées aux études précliniques et non cliniques (0,3 M€), ainsi que des consommables liés au programme VS-02-HE (0,1 M€).

Sous-traitance opérationnelle

La diminution des dépenses liées à VS-01-ACLF (-6,7 M€), suite à l'arrêt du programme en 2025, est en partie compensée par l'augmentation des charges de sous-traitance, principalement attribuable à l'intensification des travaux sur les programmes NTZ/G1090N (2,2 M€), VS-02-HE (1,5 M€), GNS561 (1,2 M€) et VS-01-UCD (0,2 M€), destinés à faire progresser les programmes et candidats-médicaments du Groupe.

Charges de personnel

La diminution des charges de personnel provient principalement de la diminution des effectifs dans le cadre normal des activités.

Autres charges (maintenance, honoraires, déplacements, impôts & taxes...)

L'augmentation des autres charges s'explique essentiellement par l'augmentation des dépenses de consultants (0,4 M€).

Dotations nettes aux amortissements, provisions et pertes de valeur

L'augmentation annuelle provient de la perte de valeur non récurrente comptabilisée sur l'actif incorporel SRT-015 (2,0 M€), partiellement compensée par la reprise des coûts de clôture estimés en lien avec l'arrêt des essais cliniques de VS-01-ACLF (-0,9 M€).

Frais généraux et administratifs

(en milliers d'euros)	Semestre clos le		€ change	% change
	30/06/2025	30/06/2026		
Achats consommés	(155)	(149)	6	(4 %)
Sous-traitance opérationnelle	(61)	(204)	(143)	70 %
Charges de personnel	(4 410)	(4 629)	(219)	5 %
Autres charges (maintenance, honoraires, déplacements, impôts & taxes...)	(5 112)	(3 097)	2 015	(65 %)
Dotations nettes aux amortissements, provisions et pertes de valeur	(233)	(250)	(17)	7 %
Frais généraux et administratifs	(9 971)	(8 329)	1 642	(20 %)

Sous-traitance opérationnelle

L'augmentation des charges de sous-traitance opérationnelle provient principalement des prestations de consultants en intelligence artificielle (0,1 M€).

Charges de personnel

L'augmentation des charges de personnel provient principalement de la hausse des effectifs dans le cours normal des activités.

Autres charges (maintenance, honoraires, déplacements, impôts & taxes...)

La diminution des autres charges résulte principalement de la baisse (i) des honoraires juridiques (-0,2 M€), (ii) des primes d'assurance (-0,2 M€), (iii) des honoraires d'audit externe (-0,1 M€), consécutive au retrait de la cote du Nasdaq en 2025, et (iv) des charges liées à la liquidation de Versantis (-1,5 M€).

Frais de marketing et pré-commercialisation

(en milliers d'euros)	Semestre clos le		€ change	% change
	30/06/2025	30/06/2026		
Achats consommés	(4)	0	4	— %
Charges de personnel	(362)	(7)	355	(5071 %)
Autres charges (maintenance, honoraires, déplacements, impôts & taxes...)	(23)	(8)	15	(188 %)
Dotations nettes aux amortissements, provisions et pertes de valeur	(3)	0	3	— %
Frais de marketing et pré-commercialisation	(392)	(15)	377	(2513 %)

Charges de personnel

La baisse des charges de personnel s'explique principalement par la réaffectation des équipes à des activités autres que le marketing en 2026.

Autres produits et charges opérationnels

Les montants présentés ne résultent pas d'une compensation entre des produits et charges individuellement significatifs.

(en milliers d'euros)	Semestre clos le		€ change	% change
	30/06/2025	30/06/2026		
Autres charges (maintenance, honoraires, déplacements, impôts & taxes...)	(127)	(487)	(360)	74 %
Résultat sur cessions d'actifs non courants	12	0	(12)	— %
Autres produits et charges opérationnels	(115)	(487)	(372)	76 %

Autres charges

L'augmentation des autres charges résulte principalement de la comptabilisation de pertes de change sur des créances libellées en dollars américains (0,4 M€).

Résultat financier

Produits et charges financiers

(En milliers d'euros)

Produits financiers

	Semestre clos le	
	30/06/2025	30/06/2026
Produits d'intérêts	295	429
Gains de change	322	238
Produits financiers de rachat de l'emprunt obligataire	326	0
Autres produits financiers	906	796
TOTAL - Produits financiers	1 850	1 463

Charges financières

Charges d'intérêt sur opérations de financement	(1 126)	(14)
Charges d'intérêt relatives aux contrats de location	(27)	(20)
Frais de transaction liés à l'émission du royalty financing	(4 020)	(375)
Charges liées à la juste valeur par le résultat du royalty financing	(5 434)	(18 338)
Pertes de change	(1 399)	(80)
Autres charges financières	(21)	(28)
TOTAL - Charges financières	(12 027)	(18 854)
RESULTAT FINANCIER	(10 178)	(17 392)

Pour le premier semestre 2025, ce montant est composé principalement (i) de charges d'intérêts de 1 153 milliers d'euros, (ii) de pertes nettes de change, latentes et réalisées, sur opérations financières de 1 077 milliers d'euros, (iii) de produits d'intérêts courus et réalisés de 1 201 milliers d'euros, (iv) d'un gain ponctuel lié au rachat des OCEANES de 326 milliers d'euros, (v) de frais d'émission liés au *Royalty Financing* de 4 020 milliers d'euros, et (vi) de variations de la juste valeur du *Royalty Financing* de 5 434 milliers d'euros.

Pour le premier semestre 2026, ce montant est composé principalement (i) des charges d'intérêts de 31 milliers d'euros, (ii) de gains nets de change, latents et réalisés, sur opérations financières de 158 milliers d'euros, (iii) de produits d'intérêts courus et réalisés de 1 225 milliers d'euros, (iv) de frais d'émission liés au *Royalty Financing* de 375 milliers d'euros, et (v) de variations de la juste valeur du *Royalty Financing* de 18 338 milliers d'euros.

Résultat net

Le premier semestre 2026 se solde par une perte nette de 26 120 milliers d'euros, contre une perte nette de 9 956 milliers d'euros au premier semestre 2025.

2.3.2 Commentaires sur les flux de trésorerie des premiers semestres 2025 et 2026

Au 30 juin 2026, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ont atteint 113 822 milliers d'euros, contre 101 093 milliers d'euros au 31 décembre 2025.

Sur la période présentée, l'évolution de la trésorerie par nature de flux a été la suivante :

FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

	Semestre clos le	
	30/06/2025	30/06/2026
Flux de trésorerie généré par l'activité	(30 102)	2 966
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(3 219)	(557)
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement	59 287	10 435

Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles

Les flux de trésorerie liés aux activités ont représenté un montant de 2 966 milliers d'euros pour le premier semestre 2026, contre (30 102) milliers d'euros pour le premier semestre 2025.

En ce qui concerne le premier semestre 2026, ces flux proviennent principalement de nos efforts de recherche et développement consacrés aux programmes de notre franchise ACLF d'une part, soit notamment aux programmes NTZ/G1090N, SRT-015, CLM-022, VS-02-HE et VS-01-UCD, et d'autre part, à notre programme GNS561 dans le CCA. Cette consommation est compensée par un milestone commercial de 17,0 millions d'euros (20,0 millions de dollars américains) reconnu fin 2025 et reçu début 2026. Ces flux de trésorerie résultent de l'activité de GENFIT qui nécessite d'importants efforts de recherche et développement et génèrent des coûts évoluant avec le développement des programmes de recherche de la Société, nets de ses produits d'exploitation.

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement ont atteint (557) milliers d'euros pour le premier semestre 2026 contre (3 219) milliers d'euros pour le premier semestre 2025.

En ce qui concerne le premier semestre 2026, ces flux de trésorerie incluent des acquisitions d'immobilisations corporelles, principalement du matériel scientifique et du matériel informatique, pour un montant total de 536 milliers d'euros.

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Les flux nets de trésorerie liés aux activités de financement ont atteint 10 435 milliers d'euros au premier semestre 2026, contre 59 287 milliers d'euros au premier semestre 2025.

Au premier semestre 2026, ces flux de trésorerie incluent (i) l'encaissement de la deuxième tranche du *Royalty Financing* pour un montant de 30,0 millions d'euros ainsi que les frais d'émission afférents de 0,4 million d'euros, (ii) les remboursements liés à ce financement pour un montant total de 18,7 millions d'euros, (iii) les remboursements du principal et des intérêts de dettes financières et d'obligations locatives pour un montant de 1,1 million d'euros, (iv) les intérêts financiers encaissés pour un montant total de 0,4 millions d'euros et (v) les encaissements liés aux exercices de stock-options pour un montant de 0,2 million d'euros.

Devises

Le Groupe a des dépenses et détient des comptes bancaires en plusieurs devises, notamment l'Euro (EUR), le Dollar américain (USD) et le Franc suisse (CHF). Se reporter à la [Note 6.1 - Risque de change](#) de la [section 3.6 – Notes annexes aux comptes consolidés](#) pour plus d'informations.

2.4 Principales transactions avec les parties liées

Les investisseurs sont invités à prendre en considération les informations figurant à la section 7.2 - « Opérations avec des Apparentés » et la Note 27 de la section 5.5 - « Comptes Consolidés Établis en Normes Comptables IFRS » du Document d'Enregistrement Universel 2025 pour disposer d'une synthèse des principales transactions de la Société avec les parties liées. Les principales transactions avec les parties liées en cours durant le premier semestre 2026 sont décrites à la [Note 23 - « Parties liées »](#) de la section 3 - « Comptes Consolidés Semestriels au 30 juin 2026 » du présent rapport.

2.5 Principaux risques et incertitudes

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le Document d'Enregistrement Universel 2025 et dans le présent Rapport Semestriel d'Activité et Financier avant de décider d'acquérir ou de souscrire des actions de la Société. Ceci comprend notamment les facteurs de risques décrits dans la section 2 du Document d'Enregistrement Universel 2025, dont la réalisation est susceptible d'avoir (et a eu pour certains) un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives et qui sont importants pour la prise de décision d'investissement.

Les facteurs de risques décrits dans la section 2 du Document d'Enregistrement Universel 2025 restent valable à la date du présent rapport. Néanmoins, les facteurs de risques ci-dessous sont actualisés et remplacent leurs versions précédentes telles qu'elles figurent dans la section 2 du Document d'Enregistrement Universel 2025.

2.2.1.1 L'activité de développement préclinique et clinique de candidats médicaments est très risquée par nature et le Groupe est donc très exposé à la réalisation de l'un des risques qui lui est inhérent. Nos activités en la matière sont d'autant plus risquées que nous destinons une grande partie de nos candidats-médicaments à une aire thérapeutique nouvelle (ACLF), caractérisée par un pronostic vital qui peut être défavorable à court terme, que leur stade de développement est peu avancé et que, pour certains d'entre eux, nous n'avons pas participé aux premiers travaux de recherche dès l'origine.

Le développement préclinique et clinique d'un candidat-médicament est un processus long, coûteux et incertain, visant à démontrer le bénéfice thérapeutique d'un candidat-médicament qui est en concurrence avec les produits et normes de soins existantes ou ceux en cours de développement.

Depuis que nous avons terminé avec succès les travaux de développement clinique d'Iqirvo® placés sous notre responsabilité en application de l'accord de licence que nous avons signé avec le groupe Ipsen, notre activité de développement préclinique et clinique est d'autant plus risquée qu'elle se concentre désormais sur des candidats-médicaments dont le développement est beaucoup moins avancé que ne l'était ce dernier (nous avons développé Iqirvo® (élafrinor) dans la PBC jusqu'à l'obtention de résultats intermédiaires positifs dans l'étude de Phase 3 ELATIVE® en juin 2023).

En particulier, certains d'entre eux, même s'ils ont accumulé de premiers résultats précliniques voire cliniques prometteurs, doivent encore obtenir leurs preuves de concept précliniques et/ou cliniques dans les indications ou pour les populations de patients auxquelles nous les destinons, et, pour certains, leurs profils de sécurité et de tolérabilité ne sont pas encore complètement caractérisés dans ces indications ou populations.

Plusieurs d'entre eux ont également vocation à pouvoir prévenir et/ou traiter notamment l'ACLF, une pathologie pour laquelle nous disposons de peu d'expérience dans le recrutement des patients participant à nos essais cliniques, pour laquelle aucun traitement n'a jamais encore été homologué et qui est caractérisée par un pronostic vital qui peut être défavorable à court terme. L'ACLF partage ces caractéristiques avec le CCA à mutation KRAS. Par conséquent, nous sommes plus exposés aux risques associés au développement préclinique et clinique de nos candidats médicaments que les sociétés qui développent des médicaments expérimentaux dans des aires thérapeutiques mieux comprises, pour des patients dont le pronostic vital est moins engagé à court terme, et pour lesquelles il existe déjà des traitements approuvés et des procédures d'autorisation réglementaires clairement définies. Ainsi, nous sommes exposés aux risques et incertitudes de ne pas pouvoir démontrer que nos candidats-médicaments apportent des avantages thérapeutiques suffisants alors que nous poursuivons le développement dans de nouvelles indications pour lesquelles nous avons une expérience limitée.

Enfin, une partie significative de notre portefeuille actuel est composée soit de programmes qui résultent de l'acquisition de droits de propriété intellectuelle auprès d'autres sociétés, soit de programmes qui résultent historiquement de l'acquisition par notre Groupe de la société Versantis. Des audits préalables et autres procédures d'évaluation ont été réalisées par notre Groupe sur la qualité des résultats antérieurs obtenus par ces sociétés, mais le développement de ces programmes est plus risqué que si nous les avions développés nous-même depuis l'origine.

2.2.1.2 Un échec peut survenir à tout moment au cours d'un développement préclinique ou clinique. Les résultats antérieurs ne permettant pas nécessairement de prédire les résultats futurs, nos candidats-médicaments actuels ou futurs pourraient ne pas obtenir de résultats favorables dans le cadre d'études précliniques ou d'essais cliniques ultérieurs ou ne pas obtenir d'autorisation.

Un échec peut survenir à tout moment au cours des développements précliniques et cliniques. Les études précliniques et les essais cliniques peuvent produire des résultats négatifs ou non concluants, entraîner la décision, y compris par les autorités réglementaires, d'imposer de réaliser des essais cliniques ou des études précliniques complémentaires pour continuer le développement des candidats-médicaments concernés.

Le succès des études précliniques et des essais cliniques antérieurs ou des résultats d'essais cliniques intermédiaires positifs ne peuvent garantir que les résultats finaux ou essais cliniques ultérieurs généreront des résultats identiques ou similaires, ou encore fourniront des données permettant de démontrer l'efficacité et la sécurité d'emploi de nos candidats-médicaments. Nombre de sociétés du secteur pharmaceutique, y compris celles disposant de ressources et d'une expérience nettement supérieures aux nôtres et à celles de nos partenaires actuels, ont connu des échecs significatifs dans le cadre d'essais cliniques avancés de Phase 3 et a fortiori à d'autres étapes du développement préclinique et clinique de candidats-médicaments, alors qu'elles avaient obtenu des résultats antérieurs prometteurs.

Ainsi, il est arrivé par le passé qu'un de nos essais cliniques de phase 3 ne génère par les résultats escomptés et que nous décidions d'arrêter le développement du candidat-médicament concerné dans l'indication visée, alors que les résultats obtenus au cours de l'ensemble des essais cliniques précédents que nous avons menés dans cette indication et sur une population de patients similaire étaient encourageants.

Par ailleurs, les résultats d'essais cliniques antérieurs dans une population de patients et/ou une indication donnée ne garantissent pas des résultats positifs futurs dans d'autres populations de patients et/ou indication. Ainsi, à titre d'exemple, les résultats antérieurs positifs que nous ou notre partenaire avons obtenus avec elafibranor dans la PBC ne garantissent pas un succès de son évaluation en cours dans la PSC; et il en est de même, dans des circonstances similaires, pour certains de nos autres candidats-médicaments dont nangibotide.

Enfin, la conception de l'étude préclinique ou de l'essai clinique peut déterminer si ses résultats pourront appuyer la poursuite du développement et/ou la demande d'homologation d'un produit et des erreurs de conception ou des vices de forme d'une étude préclinique ou d'un essai clinique pourraient ne pas être visibles avant qu'ils ne soient déjà à un stade bien avancé et il n'est pas toujours possible de modifier l'étude ou l'essai en cours de route. De telles circonstances peuvent nuire à la lisibilité et à l'acceptabilité des résultats, tant pour le sponsor de l'essai clinique que pour les autorités réglementaires, et par conséquent pourraient conduire à l'arrêt du développement du candidat-médicament.

2.2.1.5 Nous développons actuellement GNS561 en combinaison avec un autre traitement qui ne nous appartient pas, et nous ou d'éventuels partenaires futurs pourrions évaluer à l'avenir, dans le cadre de certains de nos autres programmes actuels ou de programmes futurs, les potentiels de combinaisons de certains de nos candidats-médicaments en association avec d'autres traitements ou d'autres de nos candidats-médicaments, ce qui nous expose ou exposerait nos partenaires à des risques complémentaires.

Nous développons actuellement GNS561 dans le Cholangiocarcinome à mutation KRAS dans le cadre d'un essai de Phase 1b/2 en cours avec tramétinib, un inhibiteur de protéine kinase ciblant MEK. Nous pourrions également développer GNS561 en combinaison avec un/d'autres traitement(s) dans d'autres indications. Nous ou d'éventuels partenaires futurs pourrions également évaluer à l'avenir, dans le cadre de certains de nos autres programmes actuels ou de programmes futurs, les potentiels de combinaisons de certains de nos candidats-médicaments en association avec d'autres traitements ou d'autres de nos candidats-médicaments.

Il se peut que les patients recrutés dans le cadre de l'essai clinique en cours de GNS561 et d'essais futurs investiguant également d'autres thérapies combinées ne soient pas en mesure de tolérer nos propres candidats-médicaments en association avec d'autres traitements.

Même si un de nos candidats-médicaments en développement venait à recevoir une approbation de commercialisation ou à être commercialisé pour être utilisé en association avec d'autres traitements existants, nous serions toujours exposés aux risques que la FDA, l'EMA ou d'autres autorités réglementaires puisse retirer l'approbation du traitement utilisé en association avec notre candidat-médicament ou que des problèmes liés à l'innocuité, l'efficacité, la fabrication ou l'approvisionnement surviennent avec ces traitements existants, ou encore que le traitement utilisé en combinaison soit concurrencé par d'autres nouveaux traitements concurrents ; ce qui pourrait limiter le succès commercial de la combinaison

Les traitements combinés sont couramment utilisés pour le traitement des cancers et nous serions exposés à des risques similaires si nous ou d'éventuels partenaires futurs développons un autre de nos candidats-médicaments pour une utilisation en combinaison avec d'autres traitements pour des indications autres que le cancer. Cela pourrait avoir pour conséquence que nos propres produits, s'ils étaient approuvés, soient retirés du marché ou aient moins de succès sur le plan commercial.

Nous ou d'éventuels partenaires futurs pourrions également évaluer nos candidats-médicaments actuels ou tous autres candidats-médicaments futurs en association avec d'autres traitements dont la commercialisation n'a pas encore été approuvée par la FDA, l'EMA ou d'autres autorités réglementaires. Nous, nos partenaires actuels ou d'éventuels partenaires futurs ne serions pas en mesure de commercialiser et vendre ces candidats-médicaments si, finalement, ces traitements associés n'obtenaient pas l'approbation de commercialisation.

2.2.1.9 Le développement et le potentiel commercial de notre technologie diagnostique NIS4® et de ses déclinaisons (y compris NIS2+®) et de tests de diagnostic utilisant ces technologies sont tributaires des aléas du développement des outils de diagnostic et nécessitent des autorisations réglementaires et des décisions de remboursement dont l'obtention demeure incertaine. Son potentiel commercial dépendra aussi du développement et de la confirmation du succès de la commercialisation des premiers traitements thérapeutiques homologués dans la MASH.

En appui du développement de nos candidats-médicaments, nous menons des programmes de recherche et de développement pour identifier de nouvelles stratégies diagnostiques innovantes permettant notamment de déterminer la population de patients à traiter et de suivre l'évolution de leur maladie. Nous avons ainsi développé, dans le cadre de notre ancien programme de développement d'elafibranor dans la MASH, la technologie diagnostique NIS4® et l'avons constamment améliorée, avec, pour premier objectif de permettre d'identifier plus aisément les patients atteints de MASH éligibles à une intervention thérapeutique. Notre technologie NIS2+® est une version de nouvelle génération de NIS4® (désignées ci-après "technologies NIS™") et vise ce même objectif.

A la date des présentes, nos technologies diagnostiques NIS™ sont encore essentiellement utilisées aux États-Unis dans le cadre de notre premier accord signé en 2019 avec notre partenaire Labcorp et de nos autres accords successifs du même type, c'est à dire sur le marché de la recherche clinique auprès de clients qui sponsorisent des essais cliniques d'évaluation de candidats-médicaments dans la MASH et souhaitent profiter de ces technologies pour identifier plus facilement les patients susceptibles de participer à leurs essais. Afin de renforcer leur utilisation dans les essais cliniques, d'autres accords ont été conclus avec d'autres sociétés spécialistes du diagnostic.

En 2020, la Société a signé un autre type d'accord de licence avec Labcorp en vue du développement et de la commercialisation aux États-Unis et au Canada et uniquement dans ces pays d'un « Laboratory Developed Test » (ci-après, un « LDT ») pour le marché des soins cliniques diagnostiques de routine. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce deuxième accord, Labcorp commercialise aux États-Unis le LDT NASHnex® basé sur nos technologies NIS™ pour identifier les patients souffrant de MASH avec une fibrose significative, également qualifiée de « MASH à risque ». En août 2026, le remboursement du test NASHnex® par Medicare est entré en vigueur dans le cadre du barème des frais de laboratoire clinique (Clinical Laboratory Fee Schedule) pour les patients remplissant les critères de prise en charge aux États-Unis.

Même si ces lancements aux États-Unis n'ont pas nécessité d'accord de la FDA puisqu'un LDT impose seulement que le laboratoire pratiquant le test soit certifié selon la réglementation du Clinical Laboratory Improvement Amendments of 1988 Act ou CLIA (ce qui est notamment le cas de Labcorp), nous dépendons de ces partenaires pour le déploiement commercial de ces LDT.

Afin de pouvoir diffuser pleinement nos technologies NIS™ et un ou d'autres tests utilisant ces technologies pour la prise en charge d'un maximum de patients MASH, nous avons lancé le développement d'un dispositif de diagnostic in vitro (IVD) qui puisse obtenir le marquage CE pour l'Europe, l'accord de la FDA aux États-Unis et celui des autorités réglementaires compétentes dans les autres pays (désigné ci-après "test IVD homologué").

Dans ce contexte, la robustesse de nos technologies NIS™, développées sur la base d'un nombre relativement restreint d'échantillons, pourrait ne pas se révéler suffisante lors d'éventuelles études de validation ultérieures sur des populations élargies et notamment ne pas atteindre des niveaux de spécificité et de sensibilité suffisamment élevés pour permettre le développement et l'homologation d'un tel test et/ou son adoption par la communauté médicale. Par ailleurs, nos technologies NIS™ ont été développées dans un contexte où aucun IVD non invasif sanguin n'a été homologué par les autorités comme outil de prise en charge de ces patients jusqu'à présent et pour laquelle l'expérience clinique et réglementaire est, par conséquent, limitée.

Il se peut par conséquent que nos travaux ou ceux d'un éventuel partenaire futur visant à développer un test IVD homologué basé sur nos technologies NIS™ ne connaissent pas une issue favorable ou que, malgré une issue favorable, les autorités réglementaires estiment que les résultats que nous ou un éventuel partenaire futur aurions obtenus soient insuffisants pour obtenir une autorisation de commercialisation pour la prise en charge des patients MASH.

Tout comme l'homologation des candidats-médicaments, le processus d'obtention d'autorisation de mise sur le marché d'un test IVD homologué est long, coûteux et à l'issue incertaine. Aux États-Unis, les IVD sont soumis à la réglementation des dispositifs médicaux et en Europe, le Certificat de Conformité CE dans l'Union Européenne et/ou la Norvège, l'Islande ou le Liechtenstein (composant ensemble l'EEE) est nécessaire pour pouvoir commercialiser un IVD dans les marchés clés de l'EEE. Les autorités réglementaires peuvent en effet refuser de délivrer les autorisations, imposer leurs conditions à la délivrance ou exiger des informations complémentaires avant la délivrance, même dans le cas où l'autorisation aurait été accordée dans d'autres juridictions.

Par ailleurs, et à considérer que ces autorisations soient obtenues, le déploiement commercial du test IVD homologué dépendra également beaucoup du succès de la diffusion des premières solutions de traitement homologuées dans la MASH, une aire thérapeutique dans laquelle seuls deux traitements, Rezdiffra™ de Madrigal Therapeutics et Wegovy™ de Novo Nordisk, ont été homologués à la date des présentes.

Les tests IVD homologués demeurent en outre soumis à la surveillance en matière de vigilance et à la surveillance de marché des incidents et des risques d'incidents associés à leur utilisation. De tels incidents pourraient survenir et amener les autorités réglementaires à suspendre, voire interrompre définitivement la commercialisation desdits produits. Les autorités réglementaires pourraient également juger insuffisants les procédures et moyens de réactovigilance mis en œuvre par nous ou nos éventuels partenaires futurs pour identifier et traiter les incidents, et suspendre la commercialisation des produits tant que ces moyens ne seront pas considérés comme satisfaisants.

Enfin, le test IVD homologué doit permettre de renforcer l'état des connaissances le concernant et d'en démontrer l'utilité clinique et/ou la valeur ajoutée médico-économique. Il est possible en particulier qu'un test basé sur nos technologies NIS™, au moment de son lancement sur le marché, ne se substitue pas aux tests et examens médicaux existants. Dans ce cas, la place de ce test, initialement ou en complément ou en substitution de certains examens devrait être déterminée au cours d'études cliniques complémentaires qui permettraient d'en évaluer la valeur ajoutée médico-économique souvent nécessaire pour obtenir un remboursement. Les résultats de ces études pourraient ne pas permettre de définir un positionnement correspondant aux besoins des cliniciens, ou d'en démontrer le bilan économique favorable. Avec de tels résultats, un test basé sur nos technologies NIS™ pourrait ne pas obtenir de remboursement, en particulier dans les pays européens, et voir ses ventes stagner à un faible niveau, voire ne pas pouvoir être vendu.

2.2.2.1 Même s'ils sont autorisés, nos candidats-produits pourraient ne pas trouver de débouchés commerciaux significatifs auprès des médecins, des patients et des tiers-payeurs de prestations de santé, notamment en raison de la concurrence d'autres solutions thérapeutiques ou diagnostiques, et par conséquent, leurs ventes pourraient générer des revenus limités.

Le succès commercial et la rentabilité d'Iqirvo® (élafigranor) comme traitement de la PBC ou d'autres indications potentielles, celui de nos autres candidats-médicaments, et celui d'un LDT ou d'un test IVD homologué utilisant nos technologies NIS™, même s'ils sont validés et autorisés, dépendra de leur adoption en tant qu'option thérapeutique ou diagnostique par la communauté médicale, notamment les médecins, les organismes de santé tiers-payeurs et les patients. Étant donné qu'il n'existe à l'heure actuelle qu'un nombre limité de traitements pour le traitement de la PBC et aucun traitement homologué dans l'ACLF, nous ne savons pas à quel point Iqirvo® (élafigranor) et nos autres candidats-médicaments que nous souhaitons développer dans l'ACLF seraient adoptés par ces acteurs en tant que traitements, si toutefois ils sont autorisés s'agissant de ces derniers. De la même manière, nous ne pouvons pas garantir que NASHnext®, un autre LDT ou un test IVD homologué basé sur nos technologies NIS™ continuera à être/sera reconnu par la communauté médicale comme un moyen d'identifier les patients MASH éligibles à une intervention thérapeutique, et même si ce dernier est utilisé, les médecins pourraient toujours préférer prescrire une biopsie hépatique afin de confirmer le diagnostic qui serait réalisé à l'aide d'un test utilisant nos technologies NIS™. L'intensité concurrentielle représentée par les produits concurrents actuels (comme Livdelz® (seladelpar) de Gilead pour le traitement de la PBC) ou futurs pourrait influencer très significativement l'adoption de nos produits et candidats-produits.

Le degré d'adoption par le marché d'Iqirvo® (élafigranor) dans la PBC ou d'autres indications potentielles (dans la PSC notamment), de nos autres candidats-médicaments, de NASHnext®, d'un autre LDT ou d'un test IVD homologué intégrant nos technologies NIS™ s'ils étaient approuvés pour certains d'entre eux, dépendra de plusieurs facteurs, dont :

- la sécurité d'emploi et l'efficacité/l'utilité clinique démontrées par rapport aux autres produits ;
- une évolution dans la qualité des soins ou la disponibilité de traitements alternatifs à des prix similaires ou inférieurs (y compris des génériques) ou présentant des avantages de prise en charge médicale pour les indications ciblées par l'un de nos candidats-produits, tels que des médicaments d'ors et déjà homologués ou des candidats-médicaments de nos concurrents en cours de développement qui viendraient à l'être pour le traitement de la PBC, d'autres maladies cholestatiques comme la PSC ou le CCA, de l'ACLF, ou une autre alternative à la biopsie hépatique pour le diagnostic de la MASH ;
- des limitations au niveau des indications cliniques autorisées ou des populations de patients pour nos candidats-produits ;
- des restrictions ou des avertissements, notamment des avertissements spéciaux (Boxed Warning), sur la notice et l'emballage de nos candidats-médicaments approuvés ou qui seraient approuvés par la FDA ou la Commission Européenne ;
- l'absence d'effets secondaires indésirables notoires ;
- les ressources disponibles pour la vente, le marketing et la distribution (qu'il s'agisse des nôtres ou de celles de nos partenaires actuels ou futurs) et celles de nos concurrents ou des concurrents de nos partenaires ;
- la couverture et le niveau de remboursement adéquat de la part des réseaux de soins intégrés et autres organismes tiers-payeurs ;
- la date de mise sur le marché et l'efficacité perçue des produits concurrents ;

- la valeur ajoutée médico-économique ;
- dans quelle mesure nos candidats-produits sont approuvés et inclus dans la liste des hôpitaux et des établissements de soins ;
- si nos candidats-produits figurent sur les référentiels de traitement ou de diagnostic des médecins pour le traitement ou le diagnostic des indications pour lesquelles nous, nos partenaires actuels ou d'éventuels futurs partenaires aurions obtenu l'autorisation ;
- une publicité négative autour de nos candidats-produits ou une publicité positive concernant des produits concurrents ;
- le confort et la facilité du mode d'administration de nos candidats-produits ; et
- toute action en responsabilité éventuelle du fait des produits.

En sus de ces éléments, les facteurs suivants pourraient également négativement impacter les ventes :

- s'ils étaient soumis à des droits de propriété intellectuelle détenus par des tiers ;
- si nous ou nos partenaires actuels ou futurs n'avons pas de stock ou que nous ou nos partenaires actuels ou nos éventuels partenaires futurs ne parvenions pas à faire fabriquer le stock de nos produits autorisés ;
- si nous ou nos partenaires actuels ou futurs n'obtenions pas l'autorisation des autorités réglementaires pour la fabrication de nos produits ; et
- s'ils étaient soumis à de nouveaux droits de douane significatifs.

Il convient par ailleurs de rappeler que nous n'avons aucune expérience dans la vente, le marketing ou la distribution et que pour mettre en place les ressources nécessaires en termes de forces de vente, de distribution et de marketing en interne, nous devrions procéder à des investissements significatifs, tant sur le plan financier que sur le plan des effectifs, alors que nous n'en aurons pas nécessairement les moyens. En tout état de cause, que ce soit nous, ou nos partenaires actuels ou futurs, qui assurerions la commercialisation de nos produits :

- nous pourrions, ou nos partenaires commerciaux pourraient, ne pas parvenir à mettre en place des équipes de forces de vente ou de marketing efficaces ;
- les équipes de vente pourraient être dans l'incapacité d'approcher les médecins, la communauté médicale ou les organismes de santé tiers-payeurs pour leur présenter les bénéfices de nos candidats-produits ou de persuader suffisamment de médecins de prescrire nos futurs produits ;
- le coût de l'effort nécessaire à la mise en place et au maintien des équipes de vente et de marketing pourrait être supérieur aux revenus générés par nos produits ; et
- les actions commerciales et marketing directes que nous ou nos partenaires commerciaux mènerions pourraient ne pas se révéler concluantes ou moins concluantes que celles de nos concurrents.

Si nos produits candidats sont approuvés, mais ne sont pas suffisamment acceptés par les médecins, les patients, la communauté médicale et/ou les payeurs de soins de santé, il se pourrait que ces produits ne génèrent pas suffisamment de revenus et que nous ne soyons pas en mesure de devenir rentable ou de le rester. En outre, les efforts visant à informer la communauté médicale et les tiers payeurs sur les avantages de nos candidats-produits pourraient nécessiter des ressources importantes et pourraient ne jamais aboutir.

Tous les candidats-produits pour lesquels nous, nos partenaires actuels ou futurs obtiendrions une autorisation de mise sur le marché, seront soumis à une réglementation permanente. Ces réglementations post-commercialisation comprennent des exigences et des contrôles continus de l'EMA, la FDA et d'autres autorités réglementaires sur les processus de fabrication, les études et mesures post-autorisation, l'étiquetage, la publicité et les mesures promotionnelles pour ces produits, la transmission d'informations et de rapports concernant la sécurité d'emploi et d'autres données post-commercialisation, des obligations en matière d'enregistrement et de référencement, des obligations liées à la fabrication, au contrôle qualité, l'assurance qualité et la tenue de dossiers et de documents y afférents, des obligations liées à la distribution d'échantillons aux médecins et à la tenue de registres. Des difficultés survenant après l'autorisation de mise sur le marché ou le non-respect des règles ci-dessus peuvent nous exposer, nous, nos partenaire actuels ou futurs, à :

- des restrictions liées à la commercialisation ou à la fabrication du médicament, la suspension de l'autorisation, le retrait total du médicament du marché ou des rappels de produits ;
- des amendes, des courriers d'avertissement ou des suspensions d'essais cliniques post-AMM ;
- le refus de la part des autorités réglementaires de valider des demandes ou des ajouts à des demandes déjà validées, la suspension ou le retrait des autorisations de médicaments ;
- la saisie des médicaments ou la rétention des médicaments, ou le refus d'autoriser l'importation ou l'exportation des médicaments ; ou
- des injonctions, ou des sanctions civiles ou pénales.

Concernant la disponibilité d'une couverture et d'un remboursement adéquat de nos produits, que ce soit un outil de diagnostic ou un médicament, les tiers-payeurs mènent des négociations de plus en plus difficiles afin notamment de maîtriser ou réduire les dépenses de santé, dont des autorités gouvernementales, telles que Medicare et Medicaid aux États-Unis, des assurances maladie privées et des organismes de soins intégrés de santé – health maintenance organizations. Dans certains pays autres que les États-Unis, les conditions de tarification et de remboursement proposées pour un médicament doivent être approuvées par les autorités compétentes avant qu'il puisse être légalement commercialisé. Le remboursement peut dans certains cas être indisponible. Les exigences régissant la tarification et le remboursement des médicaments varient considérablement d'un pays à l'autre. En supposant que nous, nos partenaires actuels ou futurs, obtenions qu'un tiers-payeur couvre un médicament ou un outil diagnostic donné, les taux de remboursement qui en résulteraient pourraient ne pas être adéquats, varier fortement d'un pays à l'autre ou d'un tiers-payeur à l'autre, varier dans le temps ou nécessiter des paiements complémentaires que les patients pourraient trouver trop élevés. En outre, la nature des politiques menées par les futurs gouvernements des pays où se concentrent les plus grands débouchés commerciaux pour les produits de santé pourraient affecter le remboursement, et donc la commercialisation, de nos produits et de nos candidats-produits. Les patients à qui l'on prescrit des médicaments pour le traitement de leur pathologie ou un diagnostic, et leurs médecins prescripteurs, comptent en général sur des tiers-payeurs pour rembourser tout ou partie des coûts liés. Les patients ont peu de chances d'utiliser nos produits si la couverture prévue et le remboursement ne portent pas sur la totalité ou une part importante de ces produits. La couverture et le remboursement adéquat sont donc essentiels à l'adoption d'un nouveau produit.

En outre, les États-Unis ont manifesté un intérêt croissant pour la législation et l'application de la loi en matière de pratiques de fixation des prix des médicaments. Plusieurs enquêtes ont récemment été menées par le Congrès américain et des lois fédérales et étatiques ont été proposées et adoptées afin, entre autres, d'apporter plus de transparence à la fixation des prix des médicaments, d'examiner la relation entre la fixation des prix et les programmes des fabricants destinés aux patients, de réduire le coût des médicaments dans le cadre de Medicare et de réformer les méthodes de remboursement des médicaments par les programmes gouvernementaux.

Les pressions sur les prix pourraient se poursuivre, voire s'accroître, ce qui pourrait nous empêcher de vendre à un prix acceptable les candidats-produits qui pourraient être approuvés à l'avenir, ou empêcherait nos partenaires actuels ou futurs de les vendre.

2.2.4.4 Nous avons et pourrions acquérir des produits ou des entreprises ou nouer de nouvelles alliances stratégiques à l'avenir et, malgré les audits et procédures d'évaluation que nous réalisons, nous pourrions ne pas tirer profit de ces acquisitions et alliances.

Dans le cadre de la gestion de notre portefeuille de programmes, nous avons et pourrions à l'avenir acquérir des droits de licence sur des candidats-produits en phase de développement préclinique ou clinique, des entreprises ou des technologies nous facilitant ou nous permettant l'accès à de nouveaux candidats-produits, de nouveaux projets de recherche ou de nouveaux marchés géographiques, ou nous permettant de créer des synergies avec nos opérations existantes.

A titre d'exemple les plus récents de ce type d'opération nous avons en particulier acquis, au début de l'année 2025 l'ensemble des droits de propriété intellectuelle développés par la société Genoscience Pharma concernant GNS561 ainsi que, durant l'été 2026, l'ensemble des droits de propriété intellectuelle concernant nangibotide développés par la société Inotrem et il est possible que nous ne soyons pas en mesure de tirer profit de ces acquisitions.

En particulier, une évaluation préalable à ces opérations qui s'avérerait inadéquate ou une collaboration moins efficace qu'anticipée avec les entreprises avec lesquelles nous avons noué ou nouerions ce types d'alliances à l'avenir pourraient conduire à ce que nous ne soyons pas en mesure de réaliser le plein potentiel de ces programmes; les bénéfices et synergies anticipés de ces acquisitions ayant été basés sur des projections et des hypothèses, et non sur l'expérience réelle. Nous pourrions, dans ces circonstances, ne pas avoir été ou ne pas être capables d'identifier des produits ou des sociétés cibles adéquates ou de réaliser ces acquisitions dans des conditions satisfaisantes, notamment en termes de prix. Nous pourrions également ne pas avoir été ou ne pas être capables d'obtenir le financement nécessaire à ces acquisitions dans des conditions favorables et avoir financé ou financer ces opérations à l'aide de nos ressources en liquidités existantes alors qu'elles auraient pu ou pourraient être affectées à d'autres fins.

Ainsi, par le passé et malgré les audits et autres procédures d'évaluation que nous avons réalisés, nous n'avons pas pu tirer profit du potentiel de l'acquisition - par contrat de licence de droits d'exploitation ou rachat d'entreprise - de certains de nos programmes et avons décidé de ne pas les poursuivre en raison de l'obtention de résultats moins favorables que ces évaluations laissaient présager et/ou de logiques d'arbitrage global de notre portefeuille de candidats-produits et d'optimisation de nos ressources nous ayant conduit à en privilégier d'autres nous étant apparus comme bénéficiant d'un meilleur ratio potentiel/risque.

2.2.6.1 Nous n'avons jusqu'ici jamais tiré aucun profit direct issu de ventes par nos soins de nos produits. Les revenus indirects résultant de l'application de nos contrats de licence dépendent ou dépendront, entre autres, du succès du développement et/ou de la commercialisation par nos partenaires des candidats-produits ou produits dont nous avons cédé ou céderions les droits d'exploitation. De ce fait, et dans ce contexte, notre capacité à réduire durablement nos pertes, à atteindre durablement notre seuil de rentabilité et à maintenir le niveau de nos capitaux propres n'est pas démontrée.

Nous avons enregistré une perte nette pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 85 968 milliers d'euros. Même si au 31 décembre 2024, notre résultat net s'est révélé bénéficiaire à 1 507 milliers d'euros, nos résultats des années précédentes se sont également soldés par des pertes.

Nous n'avons jamais généré de profit direct lié à la vente par nos soins des produits que nos partenaires ont commercialisés.

Bien que l'accord de licence conclu avec Ipsen en 2021, en particulier, nous a permis de recevoir des paiements d'étapes très significatifs liés au développement, aux autorisations de mise sur le marché d'Iqirvo® (élafrinor) et à sa commercialisation dans la PBC, ainsi que des redevances sur ses ventes et qu'il comprenne la perspective de recevoir d'autres éventuels paiements d'étapes réglementaires et commerciaux futurs et des redevances significatives sur les ventes futures du produit, ces événements sont par nature incertains.

Les revenus issus de nos accords avec Labcorp et d'autres sociétés spécialistes du diagnostic relatifs à l'exploitation de nos technologies NIS™ ont, jusqu'à présent, été peu significatifs et résultent presque exclusivement et à ce stade de leur utilisation sur le seul marché de la recherche clinique. Quelle que soit leur importance dans le futur et sur ce seul marché de la recherche clinique, ces revenus ne seront jamais du même ordre que ceux qui pourraient résulter de notre accord de licence avec Ipsen ou de l'éventuelle commercialisation de nos autres candidats-médicaments et ne nous permettront jamais d'être rentables à eux seuls. Leur croissance éventuelle au-delà de ce seul marché dépendra de nombreux facteurs exogènes qui sont également incertains par nature, parmi lesquels la diffusion des premiers traitements thérapeutiques homologués de la MASH, l'obtention d'homologations et de décisions de remboursement complémentaires de NASHnext® ou d'un éventuel test IVD homologué basé sur ces technologies.

Parallèlement, nous prévoyons de continuer à engager des dépenses importantes pour le développement de nos candidats-produits actuels et des nouveaux candidats-produits dont nous pourrions acheter les droits d'exploitation, voire, le cas échéant, pour la préparation de la commercialisation de tels candidats-produits. Nous consacrons la quasi-totalité de nos ressources à nos projets de recherche et développement liés à nos candidats-médicaments et au développement de nos technologies diagnostiques NIS™, au soutien de notre activité sur les plans administratif et financier et à la protection de nos droits de propriété intellectuelle. En outre, durant le processus de développement réglementaire pour certains de nos candidats-produits, nos charges d'exploitation seront susceptibles d'augmenter, en particulier si la FDA, l'EMA ou la Commission Européenne exigeaient des études précliniques, des études cliniques ou des études médico-économiques supplémentaires à celles qui sont déjà prévues, ou encore, si un retard survenait dans la réalisation de ces études ou, plus globalement, dans le développement de l'un de nos candidats-produits.

Par conséquent, et dans ce contexte, notre capacité à réduire durablement nos pertes et à atteindre durablement notre seuil de rentabilité n'est pas démontrée ; ce d'autant plus qu'elle dépend significativement de la performance des partenaires à qui nous avons cédé les droits d'exploitation de certains de nos candidats-produits.

Entre autres conséquences possibles de telles pertes, il nous est arrivé, au 31 décembre 2020, de ne pas parvenir à maintenir un niveau de capitaux propres au moins égal à la moitié de notre capital social. Conformément à l'article L.225-248 du Code de Commerce, nous avons alors dû soumettre à notre Assemblée Générale Extraordinaire une résolution visant à décider de poursuivre nos activités. Cette résolution a été approuvée en juin 2021 et nos capitaux propres ont été restaurés au 30 juin 2021 et renforcés au 31 décembre 2021 par les bénéfices nets ponctuellement générés au cours de cet exercice et la souscription par Ipsen d'actions nouvelles en décembre 2021, refermant la possibilité pour tout intéressé de demander en justice la dissolution de la Société.

Au 31 décembre 2025, notre niveau de capitaux propres est à nouveau inférieur à la moitié de notre capital social ; ce qui a conduit à soumettre à notre dernière Assemblée Générale Extraordinaire une résolution qui a été approuvée par cette dernière en vertu de laquelle nous pouvons poursuivre nos activités malgré cette situation. Compte tenu de leur nature, et notamment du caractère incertain de nos futurs revenus de licence, il n'est pas exclu que nous ne soyons pas en mesure de restaurer le niveau de capitaux propres dans les délais prévus par l'article L.225-248 du Code de Commerce comme nous avons pu le faire au cours de l'exercice 2021.

2.2.6.2 Notre aptitude éventuelle à devenir durablement rentables à l'avenir dépendra essentiellement de notre capacité, mais également de celles de nos partenaires actuels ou de celles d'éventuels partenaires futurs à obtenir les autorisations de mise sur le marché et décisions de remboursement et, le cas échéant, à commercialiser avec succès et sur les principaux marchés nos produits et candidats-produits, à commencer par Iqirvo® (élafrinor) et NASHnext®.

Nos candidats-produits pourraient ne pas obtenir ces autorisations et, pour certains, voire la totalité d'entre eux, ne pas être commercialisés. L'obtention de ces autorisations puis le succès des éventuels développements commerciaux reposent sur la réussite de plusieurs étapes difficiles, dont :

- l'obtention de résultats positifs dans les études précliniques et essais cliniques en cours et à venir du Groupe et l'obtention des autorisations réglementaires permettant de les réaliser ;
- l'obtention d'autorisations de mise sur le marché et/ou d'accords de remboursement par les tiers-payeurs dans des territoires importants pour Iqirvo® (élafrinor), autres que les territoires dans lesquels il est actuellement commercialisé et remboursé et l'obtention d'autorisations et d'accords similaires sur les marchés pharmaceutiques principaux pour nos autres candidats-médicaments ;
- l'augmentation des volumes de production sous licence de nos candidats-médicaments pour la constitution du stock nécessaire à leur éventuel lancement commercial ;
- la mise en place des ressources nécessaires en termes de forces de vente, de marketing et de distribution pour mener à bien l'éventuelle mise sur le marché et la commercialisation de nos candidats-médicaments ;
- l'adoption en tant qu'option thérapeutique d'Iqirvo® (élafrinor) et de nos autres candidats-médicaments par les patients et le corps médical ;
- l'obtention de nouvelles décisions de remboursement par nos partenaires qui permettraient d'envisager une diffusion plus large des LDT actuellement commercialisés et développés sur la base de nos technologies NIS™, à commencer par NASHnext® et/ou l'obtention de décisions d'autorisation réglementaire d'un test IVD homologué qui utiliserait ces technologies pour la prise en charge des patients MASH ;
- l'adoption par les patients et le corps médical de ces LDT, à commencer par NASHnext®, au delà du marché de la recherche clinique, ou d'un test IVD homologué qui utiliserait nos technologies NIS™ en tant qu'option alternative ou complémentaire à la biopsie hépatique pour la prise en charge des patients MASH ; et
- la négociation et l'obtention de la couverture et d'un niveau de remboursement suffisant de tels tests par les tiers payeurs au-delà de celle déjà obtenue.

Nous pourrions, en outre, avoir à mener des activités préparatoires à la commercialisation éventuelle de certains de nos candidats-produits afin de mieux comprendre comment les médecins traitent et diagnostiquent leurs patients sans pour autant en tirer de bénéfices, faute d'homologation ou d'accord de licence ou de remboursement ultérieurs notamment. Par ailleurs, la plupart des aires thérapeutiques auxquelles nous destinons nos candidats-produits étant caractérisées par des besoins médicaux qui demeurent largement insatisfaits, il existe une incertitude importante quant au niveau d'adoption des futurs traitements et outils de diagnostic par les patients et les professionnels de santé, ainsi que les tiers payeurs.

Même si nous obtenons l'autorisation de mise sur le marché pour l'un de nos candidats-produits et que nous ou d'éventuels partenaires futurs, démarrons son lancement commercial, les revenus directs ou indirects générés pourraient se révéler insuffisants. De la même manière, nous ne pouvons prévoir si un de nos candidats-produits sera un jour approuvé, et ainsi générer des revenus durables directs ou indirects, et il pourrait s'écouler un certain temps avant de dégager de tels revenus même si le candidat-produit reçoit les autorisations nécessaires.

À ce jour, la MASH est encore une maladie sous-diagnostiquée et nous pensons que nos technologies NIS permettront de mieux diagnostiquer et identifier les patients MASH éligibles à une intervention thérapeutique. Mais si NASHnext® ou un autre test qui serait basé sur nos technologies NIS™ n'obtient pas d'homologations et/ou suffisamment de décisions de remboursement au-delà des décisions d'ors et déjà obtenues, il est possible que nous ne parvenions pas à toucher directement ou indirectement suffisamment de patients MASH pour générer des revenus d'exploitation qui contribueraient à ce que nous devenions durablement rentables.

Si les études précliniques, les essais cliniques continuant d'impliquer Iqirvo® (élafrinor) ou impliquant un autre de nos candidats-médicaments, échouent ou si ces derniers n'obtiennent pas d'autorisation réglementaire, ou si Iqirvo® (élafrinor), un autre de nos candidats-médicaments, n'est pas adopté autant qu'espéré par le marché, ou encore si NASHnext® ou un autre test qui utiliserait nos technologies NIS™ n'obtiennent pas les décisions d'homologations et de remboursement recherchées ou s'ils ne sont pas adoptés par le marché autant qu'espéré, il est possible que nous ne parvenions jamais à devenir rentables.

Nos pertes nettes ont eu, et continueraient à avoir, un effet défavorable significatif sur nos capitaux propres et notre besoin en fonds de roulement. En raison des nombreux risques et incertitudes liés au développement et à la commercialisation des produits pharmaceutiques et de diagnostic, nous ne sommes donc pas en capacité de prévoir avec exactitude un calendrier prévisionnel pour l'augmentation des charges, ni le montant de ces dernières, ni de prédire si, et le cas échéant quand, nous pourrions devenir rentables. Le montant des pertes/bénéfices nets à venir dépendra en partie du rythme de progression future de nos charges et de notre capacité à générer des revenus directs ou indirects dans le cadre de nos contrats de partenariat actuels (avec Ipsen et Labcorp/Covance, par exemple) ou d'éventuels contrats de partenariats futurs.

3. COMPTES CONSOLIDÉS SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2026

3.1	État de la situation financière	22
3.2	État du résultat net.....	23
3.3	État des autres éléments du résultat global.....	23
3.4	Tableau des flux de trésorerie	24
3.5	État de variation des capitaux propres	25
3.6	Notes annexes aux comptes consolidés	26
Note 1	Présentation générale	26
Note 2	Faits majeurs de la période et événements post-clôture	26
Note 3	Base de préparation	26
Note 4	Règles et méthodes comptables.....	27
Note 5	Secteurs opérationnels	28
Note 6	Gestion du risque financier.....	29
Note 7	Produits d'exploitation	30
Note 8	Charges opérationnelles	32
Note 9	Produits et charges financiers	33
Note 10	Impôt sur le résultat	33
Note 11	Résultat par action	34
Note 12	Trésorerie et équivalents de trésorerie	34
Note 13	Créances clients et autres débiteurs courants.....	35
Note 14	Autres actifs courants	35
Note 15	Immobilisations incorporelles	35
Note 16	Autres actifs financiers non courants.....	36
Note 17	Passifs financiers	37
Note 18	Dettes fournisseurs et autres créditeurs courants.....	41
Note 19	Provisions courantes	41
Note 20	Capitaux propres.....	42
Note 21	Juste valeur des instruments financiers.....	42
Note 22	Litiges	43
Note 23	Parties liées.....	43
Note 24	Engagements, passifs éventuels et actifs éventuels.....	43
Note 25	Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie.....	45

3.1 État de la situation financière

ACTIF

(en milliers d'euros)

ACTIF <i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	A la date du	
		31/12/2025	30/06/2026
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	101 093	113 822
Créances clients et autres débiteurs courants	13	40 328	24 776
Autres actifs courants	14	2 857	2 813
Stocks		4	4
Total - Actifs courants		144 282	141 416
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	15	4 155	2 102
Immobilisations corporelles		7 100	6 674
Autres actifs financiers non courants	16	3 503	3 375
Total - Actifs non courants		14 759	12 151
Total - Actif		159 041	153 567

PASSIF

(en milliers d'euros)

PASSIF <i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	A la date du	
		31/12/2025	30/06/2026
Passifs courants			
Autres passifs financiers courants	17	2 025	2 020
Dettes fournisseurs et autres créditeurs courants	18	26 392	19 192
Revenus et produits différés courants		64	0
Provisions courantes	19	2 958	2 052
Dette relative à un accord de royalty financing	17	40 874	65 987
Total - Passifs courants		72 312	89 251
Passifs non courants			
Autres passifs financiers non courants	17	3 546	2 535
Dette relative à un accord de royalty financing	17	104 243	108 737
Avantages au personnel non courants		1 475	1 580
Total - Passifs non courants		109 265	112 852
Capitaux propres			
Capital social	20	12 509	12 524
Primes d'émission	20	440 303	440 930
Réserves consolidées	20	(389 813)	(475 908)
Ecarts de conversion	20	433	38
Résultat net		(85 968)	(26 120)
Total - Capitaux propres		(22 536)	(48 536)
Total - Passif et capitaux propres		159 041	153 567

3.2 État du résultat net

		Semestre clos le	
(en milliers d'euros, sauf résultat par action)	Notes	30/06/2025	30/06/2026
Produits d'exploitation			
Revenus	7	33 488	21 073
Autres produits	7	2 182	3 960
Produits d'exploitation		35 670	25 033
Charges d'exploitation			
Frais de recherche et développement	8	(25 117)	(24 927)
Frais généraux et administratifs	8	(9 971)	(8 328)
Frais marketing et de pré-commercialisation	8	(392)	(15)
Autres produits et charges opérationnels	8	(115)	(487)
Résultat opérationnel		76	(8 724)
Produits financiers	9	1 850	1 463
Charges financières	9	(12 027)	(18 854)
Résultat financier		(10 178)	(17 392)
Résultat net avant impôt		(10 102)	(26 116)
Produit / (charge) d'impôt	10	146	(5)
Résultat net		(9 956)	(26 120)
Résultat de base / dilué par action attribuable aux actionnaires			
Résultat de base par action (€/action)	11	(0,20)	(0,52)
Résultat dilué par action (€/action)	11	(0,20)	(0,52)

3.3 État des autres éléments du résultat global

(en milliers d'euros)	Notes	Semestre clos le	
		30/06/2025	30/06/2026
Résultat net		(9 956)	(26 120)
Ecarts actuariels nets d'impôt		104	11
Variation de juste valeur des instruments de capitaux propres en actifs et passifs financiers		(114)	0
Gains (pertes) enregistrés en capitaux propres non transférables en compte de résultat		(10)	11
Ecarts de conversion	20	(161)	(395)
Gains (pertes) enregistrés en capitaux propres transférables en compte de résultat		(161)	(395)
Résultat global		(10 127)	(26 504)

3.4 Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	Notes	Semestre clos le	
		30/06/2025	30/06/2026
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation			
+ Résultat net		(9 956)	(26 120)
Reconciliation du résultat net et de la trésorerie issue des opérations d'exploitation			
Ajustements :			
+ Dotations aux amortissements		897	943
+ Dotations aux / (reprises de) provisions et pertes de valeur	15	193	2 238
+ Paiements fondés en actions		242	485
- Résultat sur cessions d'actifs non courants		(12)	0
+ Charge / (produit) financier net	9	6 324	17 940
+ Charge / (produit) d'impôt	10	(146)	5
+ Autres éléments sans incidence financière sur la trésorerie		590	0
Flux de trésorerie avant variation du besoin de fonds de roulement		(1 868)	(4 510)
Diminution / (augmentation) des créances clients et autres actifs	13	(37 840)	14 190
(Diminution) / augmentation des dettes fournisseurs et autres passifs	18	9 606	(6 714)
Variation du besoin en fonds de roulement		(28 234)	7 476
Impôts payés		0	0
Flux de trésorerie généré par l'activité		(30 102)	2 966
Opérations d'investissement			
- Acquisitions d'autres immobilisations incorporelles	15	(2 034)	(6)
- Acquisitions d'immobilisations corporelles		(1 054)	(537)
+ Cessions d'immobilisations / remboursement		39	0
- Acquisitions d'actifs financiers	16	(170)	(37)
+ Cessions d'actifs financiers	16	0	22
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(3 219)	(557)
Opérations de financement			
+ Augmentation de capital et option de conversion	20	17	154
+ Souscriptions d'emprunts, encaissements de financements publics	17	130 020	30 000
- Remboursements d'emprunts et financements publics à long et moyen terme	17	(62 105)	(431)
- Remboursements de la dette relative au royalty financing	17	(4 492)	(18 723)
- Paiement des frais d'émission de la dette relative au royalty financing	17	(3 363)	(375)
- Remboursements de la dette des contrats de location	17	(555)	(586)
- Intérêts financiers versés (y compris contrats de location)	17	(530)	(34)
+ Intérêts financiers reçus	9	295	429
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement		59 287	10 435
Variation de trésorerie		25 966	12 843
Trésorerie à l'ouverture	12	81 788	101 093
Incidence des variations de cours de monnaies étrangères sur la trésorerie		(243)	(114)
Trésorerie de clôture	12	107 511	113 822

3.5 État de variation des capitaux propres

	Capital social		Primes d'émission	Titres auto-détenus	Réserves consolidées	Ecart de conversion	Résultat net	Total capitaux propres
	Nombre d'actions	Capital social						
(en milliers d'euros)								
Solde au 01 janvier 2025	49 996 185	12 499	446 948	(1 147)	(390 930)	347	1 507	69 224
Résultat net							(9 956)	(9 956)
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres					(10)	(161)		(170)
Résultat global	0	0	0	0	(10)	(161)	(9 956)	(10 127)
Affectation du résultat de l'exercice précédent					1 507		(1 507)	0
Augmentations de capital	6 375	2	15		0			17
Composante capitaux propres (emprunt obligataire OCEANE)			(6 929)					(6 929)
Paiements fondés sur des actions			242					242
Actions propres				44				44
Solde au 30 juin 2025	50 002 560	12 501	440 277	(1 102)	(389 433)	186	(9 956)	52 472
Résultat net							(76 012)	(76 012)
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres					17	247		264
Résultat global	0	0	0	0	17	247	(76 012)	(75 748)
Affectation du résultat de l'exercice précédent					0		0	0
Augmentations de capital	34 230	9	33		(5)			36
Composante capitaux propres (emprunt obligataire OCEANE)			(73)					(73)
Paiements fondés sur des actions			66					66
Actions propres				711				711
Solde au 31 décembre 2025	50 036 790	12 509	440 303	(391)	(389 422)	433	(85 968)	(22 536)
Résultat net							(26 120)	(26 120)
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres					11	(395)		(383)
Résultat global	0	0	0	0	11	(395)	(26 120)	(26 504)
Affectation du résultat de l'exercice précédent					(85 968)		85 968	0
Augmentations de capital	59 429	15	142		(2)			154
Paiements fondés sur des actions			485					485
Actions propres				(136)				(136)
Solde au 30 juin 2026	50 096 219	12 524	440 930	(527)	(475 381)	38	(26 120)	(48 536)

3.6 Notes annexes aux comptes consolidés

Note 1 Présentation générale

Créée en 1999, GENFIT SA (la « Société ») est une entreprise biopharmaceutique de droit français spécialisée dans la découverte et le développement de médicaments innovants et d'outils diagnostiques destinés à traiter des pathologies présentant d'importants besoins médicaux non satisfaits — notamment celles pour lesquelles les options thérapeutiques efficaces font défaut ou dont la population de patients est en forte croissance à l'échelle mondiale.

La Société concentre ainsi ses efforts de recherche et développement (R&D) pour participer à la potentielle mise sur le marché de solutions thérapeutiques et diagnostiques destinées à combattre certaines maladies métaboliques, inflammatoires, auto-immunes et fibrotiques affectant notamment le foie (telles que la Cholangite Biliaire Primitive – ou PBC) et plus généralement la sphère gastro-entérologique.

Les comptes consolidés de la Société comprennent les comptes de GENFIT SA, ceux de l'ensemble de ses filiales détenues à 100 % : GENFIT CORP (filiale américaine) et VERSANTIS AG (filiale suisse, en cours de dissolution), et ceux de la fiducie-sûreté (fiducie-sûreté de droit français au profit des porteurs des Obligations du *Royalty Financing*). L'ensemble est désigné comme « GENFIT » ou le « Groupe ». Il n'y a aucun intérêt minoritaire pour aucune des périodes présentées.

Note 2 Faits majeurs de la période et événements post-clôture

Note 2.1 Faits majeurs de la période

Deuxième versement du *Royalty Financing* reçu en janvier 2026

Le deuxième versement du *Royalty Financing*, d'un montant de 30,0 millions d'euros, a été reçu le 22 janvier 2026. Il a été effectué à la suite (i) de l'atteinte du jalon commercial applicable à Iqirvo® (élafrabor), les ventes nettes ayant dépassé 90 millions de dollars américains sur une période de douze mois consécutifs se terminant au plus tard le 31 décembre 2025, et (ii) de la décision prise par la Direction en janvier 2026 d'exercer l'option de financement, dont l'exercice relevait de son entière discrétion.

Pour plus d'informations, voir [Note 17 - Passifs financiers](#).

Arrêt des programmes précliniques SRT-015 et CLM-022

Le Groupe a décidé de mettre fin aux programmes précliniques SRT-015 et CLM-022 afin de réallouer ses ressources à des programmes plus avancés dans son portefeuille de développement. En conséquence, les immobilisations incorporelles associées à ces deux programmes, d'un montant total de 2 050 milliers d'euros, ont été intégralement dépréciées au 30 juin 2026.

Note 2.2 Événements postérieurs à la clôture

Accès à la couverture et remboursement par Medicare aux États-Unis de NASHnext®, une technologie visant à identifier les patients atteints de MASH « à risque »

Le 2 juillet 2026, GENFIT a annoncé que NASHnext® sera remboursé par Medicare dans le cadre du barème des frais de laboratoire clinique (Clinical Laboratory Fee Schedule) à hauteur d'environ 252 dollars américains par test. Le remboursement pour les patients éligibles à Medicare qui remplissent les critères de prise en charge entrera en vigueur à compter du 10 août 2026. Cette avancée majeure facilitera une adoption plus large et ouvre la voie à une future prise en charge par les assureurs privés.

Le test NASHnext® est un test diagnostique développé et commercialisé par Labcorp en tant que laboratory developed test (LDT) sous licence de GENFIT. Développé à partir de la technologie de GENFIT, ce test évalue de façon singulière à la fois l'activité de la maladie et la charge fibrotique, y compris à partir du stade F2 (fibrose de stade 2), et fournit des informations à forte valeur clinique permettant l'identification précoce des patients à risque et une prise de décision clinique plus éclairée dans différents contextes de soins.

Pour plus d'informations, voir [Note 24 - Engagements, passifs éventuels et actifs éventuels](#).

Nangibotide dans l'ACLF, programme de développement clinique de phase 2

Le 15 septembre 2026, GENFIT a annoncé l'acquisition du nangibotide, un candidat-médicament au profil différencié en phase avancée de développement clinique, qui vient renforcer le portefeuille de thérapies innovantes de la Société adressant d'importants besoins médicaux non satisfaits.

L'engagement dans ce programme de Phase 2 repose sur une base scientifique et clinique solide liée à la voie de signalisation TREM-1 et sur le profil du candidat-médicament :

- Connaissance approfondie de la voie biologique ciblée par nangibotide.
- Multiples signaux d'efficacité déjà observés avec nangibotide dans le cadre de trois essais cliniques de Phase 2 menés chez des patients atteints de choc septique et de COVID-19, incluant notamment une réduction statistiquement significative de la mortalité chez les patients atteints de formes sévères de COVID-19, et des améliorations significatives du score SOFA par rapport aux valeurs de départ chez les patients atteints de choc septique.
- Profil global favorable en matière de sécurité et de tolérance démontré dans quatre essais cliniques, incluant plus de 400 patients gravement malades à qui nangibotide a été administré, sans différence notable par rapport au placebo concernant les critères de sécurité.

Le coût d'acquisition s'élève à 800 milliers d'euros. Le traitement comptable est en cours d'analyse.

Note 3 Base de préparation

Les comptes consolidés de GENFIT ont été établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et telles que publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 30 juin 2026. Les informations comparatives présentées concernent l'exercice clos au 31 décembre 2025 et la période close le 30 juin 2025.

Par le terme IFRS, on désigne les IFRS, les IAS (International Accounting Standards), ainsi que les interprétations du Comité d'Interprétation (SIC et IFRIC).

Les états financiers semestriels consolidés résumés ont été établis sur la base du coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs qui ont été évalués à la juste valeur, conformément aux IFRS, selon les principes de continuité d'exploitation, de permanence des méthodes, d'image fidèle et de séparation des exercices.

Les comptes consolidés du semestre clos le 30 juin 2026 ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration qui les a arrêtés par une délibération en date du 28 septembre 2026.

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des comptes consolidés sont exposées ci-après.

Sauf indication contraire, l'ensemble des informations financières est présenté en milliers d'euros (€).

En application du règlement de la Commission Européenne n° 1606/2002, ces états financiers semestriels consolidés de la période de six mois arrêtée au 30 juin 2026 ont été établis conformément à la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire et doivent être lus en relation avec les derniers états financiers consolidés annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 du Groupe. Ils ne comprennent pas toutes les informations nécessaires à un jeu complet d'états financiers selon les IFRS mais une sélection de notes expliquant les événements et opérations significatifs en vue d'appréhender les modifications intervenues dans la situation financière et la performance du Groupe depuis les derniers états financiers consolidés annuels.

Note 3.1 Changements de méthodes et nouvelles normes ou amendements

À l'exception des mentions ci-après, les méthodes comptables retenues pour les présents états financiers intermédiaires consolidés sont les mêmes que celles qui étaient appliquées aux derniers états financiers annuels consolidés.

Les nouvelles normes suivantes sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2026, mais n'ont pas d'impact matériel sur les états financiers consolidés intermédiaires du Groupe pour la période close au 30 juin 2026 :

- Amendements des normes IFRS 9 et IFRS 7 - Classement et évaluation des instruments financiers
- Amendements aux normes IFRS 9 et IFRS 7 - Contrats d'électricité renouvelable
- Améliorations annuelles des normes IFRS de comptabilité — Volume 11

Note 3.2 Normes, interprétations et amendements publiés mais non encore en vigueur

Les normes et amendements aux normes suivantes sont applicables aux exercices ouverts après le 1^{er} janvier 2027, comme précisé ci-dessous. GENFIT est en cours d'évaluation de ces normes et amendements aux normes, mais ils ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les états financiers :

- IFRS 19 - Filiales sans responsabilité publique - Informations à fournir (applicable à partir du 1^{er} janvier 2027, adopté par l'Union Européenne)
- IFRS 20 - Actifs réglementaires et passifs réglementaires (applicable à partir du 1^{er} janvier 2029, sous réserve de l'adoption par l'Union Européenne)

Cette norme, dans son état actuel, est susceptible d'avoir un impact significatif sur les états financiers et son évaluation est en cours :

- IFRS 18 - Présentation des états financiers et informations à fournir (applicable à partir du 1^{er} janvier 2027, adopté par l'Union Européenne)

L'analyse des impacts de cette nouvelle norme sur les indicateurs de performance, la présentation des états financiers consolidés et les systèmes d'information comptable du Groupe est en cours. Le Groupe suivra l'évolution au cours du second semestre 2026, des nouvelles interprétations ou clarifications susceptibles d'être publiées.

Le Groupe n'a identifié aucune autre norme ou aucun autre amendement susceptible d'avoir un impact significatif sur les états financiers consolidés.

Note 4 Règles et méthodes comptables

Note 4.1 Recours à des estimations et au jugement

La préparation des états financiers consolidés nécessite, de la part de la direction, l'exercice du jugement, la réalisation des estimations et la formulation des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées régulièrement. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes les périodes ultérieures affectées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes concernent principalement :

- l'allocation des revenus aux obligations de performance prévues au contrat conclu avec Ipsen ([Note 7 - Produits d'exploitation](#))
- le crédit impôt recherche ([Note 7 - Produits d'exploitation](#))
- la valorisation des actifs de GNS561 ([Note 15 - Immobilisations incorporelles](#))
- la valorisation des titres Genoscience ([Note 16 - Autres actifs financiers non courants](#))
- la valorisation du Royalty Financing ([Note 17 - Passifs financiers](#))
- certaines natures de charges liées aux essais cliniques ([Note 18 - Dettes fournisseurs et autres créditeurs courants](#))

Note 4.2 Consolidation

Continuité d'exploitation

Les états financiers consolidés ont été établis sur une base de continuité d'exploitation. Le Groupe estime disposer de suffisamment de ressources pour pouvoir continuer pendant au moins douze mois après la publication des comptes consolidés.

Lors de l'évaluation de la continuité d'exploitation, le Conseil d'Administration du Groupe prend en compte la liquidité disponible à la date de clôture, la disponibilité de financement, l'accord de *Royalty Financing*, et les projections de dépenses de trésorerie pour les 12 prochains mois à compter de la date de publication des états financiers.

Entités consolidées

Le Groupe contrôle une entité lorsqu'il est exposé à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ses rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Le Groupe contrôle l'ensemble des entités consolidées.

Règles et méthodes comptables

Les méthodes comptables retenues pour les présents états financiers intermédiaires consolidés sont les mêmes que celles qui étaient appliquées aux derniers états financiers annuels consolidés.

Note 4.3 Monnaies étrangères

Monnaie de présentation

La monnaie de présentation du Groupe est l'euro.

Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de clôture.

Les différences de change sont comptabilisées dans l'état du résultat net.

Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les actifs et passifs des activités à l'étranger dont les monnaies fonctionnelles sont différentes de l'euro sont convertis en euros en utilisant le taux de change en vigueur à la date de clôture. Les comptes de produits et de charges sont convertis en euros en utilisant le cours de change en vigueur à la date d'opération ou le taux moyen de la période de présentation de l'information financière à moins que cette méthode ne puisse être utilisée en raison d'importantes variations des taux de change.

Les différences de conversion sont comptabilisées directement en autres éléments du résultat global. Lors de la cession de tout ou partie d'une activité à l'étranger, les différences de conversion comptabilisées en réserves de conversion sont reconnues en résultat.

Monnaies fonctionnelles et taux de change

La monnaie fonctionnelle de GENFIT SA est l'euro.

La monnaie fonctionnelle de GENFIT CORP est le dollar US. Les taux de change utilisés pour convertir les états financiers des périodes présentées sont les suivants :

Parité : 1 dollar US (USD) = x euros (EUR)

	Semestre clos le	
	30/06/2025	30/06/2026
Taux de clôture	0,85324	0,87765
Taux moyen	0,91649	0,85703

La monnaie fonctionnelle de Versantis AG est le Franc Suisse. Les taux de change utilisés pour convertir les états financiers des périodes présentées sont les suivants :

Parité : 1 franc CH (CHF) = x euros (EUR)

	Semestre clos le	
	30/06/2025	30/06/2026
Taux de clôture	1,06986	1,08413
Taux moyen	1,06237	1,08949

Note 5 Secteurs opérationnels

Secteurs opérationnels

Le Conseil d'Administration et le Directeur Général sont les principaux décideurs opérationnels du Groupe.

Le Directeur Général gère l'activité sous la supervision du Conseil d'Administration comme celle d'un seul segment ayant une seule activité : la recherche et le développement dans le domaine des médicaments innovants et de solutions diagnostiques, dont la mise sur le marché est tributaire de la réussite de la phase de développement clinique.

Revenus par zone géographique

(En milliers d'euros)

	Semestre clos le	
	30/06/2025	30/06/2026
Revenus - France	100 %	100 %
Revenus - Autres pays	0 %	0 %
TOTAL	100 %	100 %

Pour les six mois clos les 30 juin 2025 et 2026, la quasi-totalité du revenu du Groupe provient d'Ipsen. Par ailleurs, l'intégralité du revenu est rattachée à la France, y compris les redevances calculées sur la base des ventes mondiales d'Iqirvo® (élafrabanor) réalisées par Ipsen.

Actifs non courants par zone géographique (en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2025			Au 30 juin 2026		
	France	Autres pays	Total	France	Autres pays	Total
TOTAL	14 759	0	14 759	12 151	0	12 151

Note 6 Gestion du risque financier

Le Groupe peut être exposé aux risques suivants liés à des instruments financiers : risque de change, risque de taux d'intérêt, risque de liquidité et risque de crédit.

Note 6.1 Risque de change

L'exposition globale de la Société au risque de change dépend notamment :

- des devises dans lesquelles elle percevra ses revenus ;
- des devises choisies lors de la signature de conventions, tels des accords de licences, de co-commercialisation ou de co-développement ;
- de la localisation géographique des essais cliniques réalisés sur ses candidats-médicaments ou biomarqueurs ;
- de la possibilité, pour des cocontractants, de transférer indirectement le risque de change sur la Société,
- de sa politique de couverture de change ; et
- de l'évolution du cours des devises par rapport à l'euro.

Le Groupe n'utilise pas d'instruments de couverture spécifiques à ce stade.

Le Groupe détient sa trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que d'autres actifs financiers principalement en euros, en dollars américains et en francs suisses, comme résumé dans le tableau ci-dessous :

Trésorerie, équivalents de trésorerie & Autres actifs financiers (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2025	30/06/2026
Libellés à l'origine en EUR		
Trésorerie, équivalents de trésorerie	88 628	78 355
Actifs financiers courants et non courants	3 481	3 375
TOTAL	92 110	81 731
Libellés à l'origine en USD		
Trésorerie, équivalents de trésorerie	11 728	35 413
Actifs financiers courants et non courants	8	0
TOTAL	11 736	35 413
Libellés à l'origine en CHF		
Trésorerie, équivalents de trésorerie	689	53
Actifs financiers courants et non courants	14	0
TOTAL	703	53
Libellés à l'origine en CAD		
Trésorerie, équivalents de trésorerie	48	0
Actifs financiers courants et non courants	0	0
TOTAL	48	0
Total en EUR		
Trésorerie, équivalents de trésorerie	101 093	113 822
Actifs financiers courants et non courants	3 503	3 375
TOTAL	104 596	117 197

Les tableaux ci-dessous présentent les analyses de sensibilité de la trésorerie et des équivalents de trésorerie du Groupe ainsi que des dépenses en dollars américains et en francs suisses :

Sensibilité de la trésorerie et équivalents de trésorerie du Groupe à une variation de +/- 10 % du Dollar US versus l'Euro

(En milliers d'euros ou en milliers de dollars US)	A la date du	
	31/12/2025	30/06/2026
Trésorerie et équivalents de trésorerie libellés en dollars US	13 780	40 350
Equivalent en euros, sur la base des parités décrites ci-dessous	11 728	35 413
Equivalent en euros, en cas de hausse de 10% du dollar US vs euro	13 031	39 348
Equivalent en euros, en cas de baisse de 10% du dollar US vs euro	10 662	32 194

Sensibilité des dépenses du Groupe à une variation de +/- 10 % du Dollar US versus l'Euro (En milliers d'euros ou en milliers de dollars US)	Semestre clos le	
	30/06/2025	30/06/2026
Dépenses libellées en dollars US	4 187	5 555
Equivalent en euros, sur la base des parités décrites ci-dessous	3 572	4 875
Equivalent en euros, en cas de hausse de 10% du dollar US vs euro	3 969	5 417
Equivalent en euros, en cas de baisse de 10% du dollar US vs euro	3 248	4 432
30/06/2026 : Equivalent en euros, sur la base d'une parité de 1 dollar US = 0,87765 euros		
30/06/2025 : Equivalent en euros, sur la base d'une parité de 1 dollar US = 0,85324 euros		

Sensibilité de la trésorerie et équivalents de trésorerie du Groupe à une variation de +/- 10 % du franc CH versus l'Euro (En milliers d'euros ou en milliers de francs CH)	A la date du	
	31/12/2025	30/06/2026
Trésorerie et équivalents de trésorerie libellés en francs CH	642	49
Equivalent en euros, sur la base des parités décrites ci-dessous	689	53
Equivalent en euros, en cas de hausse de 10% du franc CH vs euro	765	59
Equivalent en euros, en cas de baisse de 10% du franc CH vs euro	626	49
30/06/2026 : Equivalent en euros, sur la base d'une parité de 1 franc CH = 1,08413 euros		
30/06/2025 : Equivalent en euros, sur la base d'une parité de 1 franc CH = 1,06986 euros		

Sensibilité des dépenses du Groupe à une variation de +/- 10% du franc CH versus l'Euro (En milliers d'euros ou en milliers de francs CH)	Semestre clos le	
	30/06/2025	30/06/2026
Dépenses libellées en francs CH	1 613	54
Equivalent en euros, sur la base des parités décrites ci-dessous	1 725	58
Equivalent en euros, en cas de hausse de 10% du franc CH vs euro	1 917	65
Equivalent en euros, en cas de baisse de 10% du franc CH vs euro	1 568	53
30/06/2026 : Equivalent en euros, sur la base d'une parité de 1 franc CH = 1,08413 euros		
30/06/2025 : Equivalent en euros, sur la base d'une parité de 1 franc CH = 1,06986 euros		

Note 6.2 Risque de taux d'intérêt

Au 30 juin 2026, le Groupe a uniquement souscrit des emprunts bancaires à taux fixe. L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt découlant de ses actifs financiers est également négligeable, puisque ces actifs sont essentiellement des comptes à terme libellés en euros ou en dollars.

Les Obligations du *Royalty Financing* émises par GENFIT ne donneront droit à aucun intérêt.

Note 6.3 Risque de liquidité

Les passifs financiers du Groupe comprennent principalement des obligations du *Royalty Financing*, des emprunts bancaires, et des dettes relatives aux contrats de location. Voir [Note 17 - Passifs financiers](#).

Le remboursement du *Royalty Financing* est lié à une partie des redevances que GENFIT a reçu (depuis le 1er octobre 2024) et recevra, au titre de l'accord de licence conclu par la Société avec Ipsen. Il existe deux risques de liquidité spécifiques liés à l'accord de *Royalty Financing* :

1. Si les revenus de redevances de GENFIT liés aux ventes d'Iqirvo® (élafrabranor) n'atteignaient pas certains seuils, cela entraverait la capacité de GENFIT à obtenir les 25 millions d'euros supplémentaires au titre du dernier versement.
2. Si les revenus de redevances de GENFIT liés aux ventes d'Iqirvo® (élafrabranor) étaient insuffisants pour rembourser intégralement l'accord de *Royalty Financing* sur la base du multiple contractuel de 155 % d'ici le 31 décembre 2030, cela entraînerait une augmentation du multiple contractuel (soit 195 % ou 250 %) en fonction des nouvelles échéances de remboursement.

Le Groupe dispose au 30 juin 2026 de 113 822 milliers d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie (au 31 décembre 2025 de 101 093 milliers d'euros).

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité, et en particulier le Groupe estime que le montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie est suffisant pour assurer son financement au cours des douze prochains mois, au regard de ses projets et obligations actuels. Toutefois, ces fonds pourraient ne pas se révéler suffisants pour faire face à un besoin de financement supplémentaire, ce qui requerrait alors de nouveaux financements dont la mise en œuvre et les conditions dépendront de facteurs, notamment économiques et de marché, sur lesquels le Groupe n'exerce pas de contrôle.

Note 6.4 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière dans le cas où un client ou une contrepartie d'un actif financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. L'exposition du Groupe au risque de crédit est liée à ses créances clients, et aux autres actifs financiers.

La politique du Groupe consiste à gérer ce risque en effectuant des transactions avec des tiers présentant une bonne qualité de crédit.

Note 7 Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation de la Société sont principalement composés de revenus, du crédit d'impôt recherche, de subventions d'exploitation, et d'autres produits opérationnels.

Produits d'exploitation (En milliers d'euros)	Semestre clos le	
	30/06/2025	30/06/2026
Revenus	33 488	21 073
Autres produits	2 182	3 960
TOTAL	35 670	25 033

Note 7.1 Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients

Détail du poste

Revenus (En milliers d'euros)	Semestre clos le	
	30/06/2025	30/06/2026
Revenus de redevances	6 871	20 975
Revenus de milestones	26 556	0
Autres revenus	61	98
TOTAL	33 488	21 073

Revenus de redevances

Les revenus de redevances proviennent des ventes mondiales d'Iqirvo® (élafrabranor) au titre de l'Accord Ipsen. Ils servent à rembourser le *Royalty Financing*. Voir [Note 17 - Passifs financiers](#).

Milestones

Le 20 mai 2025, GENFIT a annoncé que le prix et le remboursement d'Iqirvo® (élafrabranor) d'Ipsen dans la Cholangite Biliaire Primitive (PBC) avaient été accordés en Italie. Il s'agit du troisième pays majeur européen à obtenir cette autorisation, après le Royaume-Uni et l'Allemagne. Cette troisième autorisation débloque un nouveau paiement d'étape de 26,5 millions d'euros en application de l'accord de licence et de collaboration avec Ipsen, en raison de l'approbation du prix et du remboursement d'Iqirvo® (élafrabranor) sur trois marchés européens majeurs.

Note 7.2 Autres produits

Crédit d'impôt recherche (CIR)

Le crédit d'impôt recherche (CIR) est accordé aux entités par les autorités fiscales françaises afin de les inciter à mener des recherches techniques et scientifiques. Les entités dont les dépenses de recherche répondent aux critères du CIR bénéficient d'un crédit d'impôt pouvant être utilisé pour le paiement de leur impôt sur le résultat au titre de l'année fiscale au cours de laquelle ces dépenses ont été encourues et des trois années suivantes. Dans le cas où, à la fin de la période de trois ans, le montant des impôts exigibles se révèle inférieur à la totalité du crédit d'impôt, les autorités remboursent à l'entité la différence en trésorerie.

Le Groupe établit une demande de CIR pour les dépenses de recherche encourues au cours de chaque année fiscale et comptabilise le montant obtenu au poste « Autres produits » de l'état du résultat net de la même année fiscale. Dans les notes annexes aux comptes consolidés, le montant obtenu est comptabilisé au poste « crédit d'impôt recherche » (voir [Note 13 – Créances clients et autres débiteurs courants](#) et le tableau ci-dessous).

Autres produits (En milliers d'euros)	Semestre clos le	
	30/06/2025	30/06/2026
Crédit d'impôt recherche (CIR)	2 030	3 091
Autres produits opérationnels (dont gains de change sur créances et dettes commerciales)	135	854
Subventions d'exploitation	17	15
TOTAL	2 182	3 960

Crédit d'impôt recherche (CIR)

Pour le semestre clos le 30 juin 2026, le crédit d'impôt recherche s'est élevé à 3 091 milliers d'euros contre 2 030 milliers d'euros pour la même période en 2025, du fait de l'augmentation des frais éligibles de recherche et développement.

Autres produits opérationnels

Pour les six mois clos au 30 juin 2026, les autres produits opérationnels se sont élevés à 854 milliers d'euros contre 135 milliers d'euros pour la même période en 2025, comprenant principalement des gains de change sur créances et dettes commerciales.

	Semestre clos le 30/06/2025	Dont :					Résultat sur cessions d'actifs non courants
		Achats consommés	Sous-traitance opérationnelle	Charges de personnel	Autres charges (maintenance, honoraires, déplacements, impôts & taxes...)	Dotation nette aux amortissements & provisions, pertes de valeur	
(En milliers d'euros)							
Frais de recherche et développement	(25 117)	(1 083)	(13 377)	(7 339)	(2 592)	(726)	0
Frais généraux et administratifs	(9 971)	(155)	(61)	(4 410)	(5 112)	(233)	0
Frais de marketing et pré-commercialisation	(392)	(4)	0	(362)	(23)	(3)	0
Autres produits et charges opérationnels	(115)	0	0	0	(127)	0	12
TOTAL	(35 594)	(1 241)	(13 439)	(12 111)	(7 854)	(961)	12

Semestre clos le 30/06/2026	Dont :					
	Achats consommés	Sous-traitance opérationnelle	Charges de personnel	Autres charges (maintenance, honoraires, déplacements, impôts & taxes...)	Dotation nette aux amortissements & provisions, pertes de valeur	Résultat sur cessions d'actifs non courants
(En milliers d'euros)						
Frais de recherche et développement (24 927)	(1 457)	(11 743)	(6 965)	(2 925)	(1 838)	0
Frais généraux et administratifs (8 328)	(149)	(204)	(4 629)	(3 097)	(250)	0
Frais de marketing et pré-commercialisation (15)	0	0	(7)	(8)	0	0
Autres produits et charges opérationnels (487)	0	0	0	(487)	0	0
TOTAL (33 757)	(1 605)	(11 948)	(11 600)	(6 516)	(2 088)	0

Activité au cours des semestres clos le 30 juin 2026 et 2025

Frais de recherche et développement

La diminution des frais de recherche et développement s'explique principalement par l'arrêt du programme VS-01-ACLF en 2025, partiellement compensée par l'intensification des travaux sur les autres programmes et candidats-médicaments du Groupe.

Frais généraux et administratifs

La diminution des frais généraux et administratifs est due au retrait de la cote du Nasdaq en 2025 et à la liquidation de Versantis (en cours de finalisation).

Frais de marketing et pré-commercialisation

La baisse des frais de marketing et pré-commercialisation s'explique principalement par la réaffectation des équipes à des activités autres que le marketing en 2026.

Autres produits et charges opérationnels

Les montants présentés ne résultent pas d'une compensation entre des produits et des charges individuellement significatifs.

(En milliers d'euros)	Semestre clos le	
	30/06/2025	30/06/2026
Salaires	(8 401)	(7 584)
Charges sociales	(3 361)	(3 444)
Variation de la provision pour indemnité de départ en retraite	(106)	(88)
Paielements fondés sur des actions	(242)	(485)
TOTAL	(12 111)	(11 601)

La diminution des charges de personnel résulte principalement de la baisse de l'effectif moyen de 186 au 30 juin 2025 à 183 au 30 juin 2026. L'augmentation de la charge liée aux paiements fondés sur des actions s'explique principalement par la hausse de la juste valeur des instruments attribués en 2026, consécutive à l'augmentation du cours de l'action de la Société par rapport aux années antérieures.

Effectifs	Semestre clos le	
	30/06/2025	30/06/2026
Effectif moyen	186	183
Effectifs à la clôture - par activité		
Recherche et développement	100	97
Services associés à la science	22	17
Administration et management	64	66
Marketing et commercial	2	0
TOTAL	188	180

Note 9 Produits et charges financiers

Produits et charges financiers (En milliers d'euros)	Semestre clos le	
	30/06/2025	30/06/2026
Produits financiers		
Produits d'intérêts	295	429
Gains de change	322	238
Produits financiers de rachat de l'emprunt obligataire	326	0
Autres produits financiers	906	796
TOTAL - Produits financiers	1 850	1 463
Charges financières		
Charges d'intérêt sur opérations de financement	(1 126)	(14)
Charges d'intérêt relatives aux contrats de location	(27)	(20)
Frais de transaction liés à l'émission du royalty financing	(4 020)	(375)
Charges liées à la juste valeur par le résultat du royalty financing	(5 434)	(18 338)
Pertes de change	(1 399)	(80)
Autres charges financières	(21)	(28)
TOTAL - Charges financières	(12 027)	(18 854)
RESULTAT FINANCIER	(10 178)	(17 392)

Pour plus d'informations concernant les frais de transaction liés à l'émission du *Royalty Financing* ainsi que les variations de juste valeur du *Royalty Financing*, se référer à la [Note 17 - Passifs financiers](#).

Note 10 Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat pour la période intermédiaire est déterminée en appliquant la meilleure estimation par la direction du taux d'imposition moyen pondéré pour la période annuelle, ajusté pour certains éléments pleinement applicables à la période intermédiaire si nécessaire, au bénéfice ou à la perte avant impôt. Le Groupe a procédé à cette évaluation sur la base des informations actuellement disponibles concernant les activités des entités du Groupe, ainsi que les taux d'imposition effectifs applicables dans chaque juridiction concernée et les données antérieures.

Note 11 Résultat par action

Règles et méthodes comptables

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux actionnaires ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, excluant les actions propres de GENFIT.

Le résultat dilué par action se calcule en ajustant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen d'actions en circulation pondéré des effets de tous les instruments potentiellement dilutifs (bons de souscription d'actions, bons de souscription et d'acquisition d'actions remboursables, attributions d'actions gratuites, options de souscription, obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes). Les instruments sont exclus du nombre moyen d'actions en circulation pondéré du résultat dilué par action lorsque l'effet serait antidilutif.

Résultat par action	Semestre clos le	
	30/06/2025	30/06/2026
Résultat net (en milliers d'euros)	(9 956)	(26 120)
Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat de base par action	49 784 805	50 037 161
Résultat net - par action (en euros)	(0,20)	(0,52)
Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat dilué par action	49 784 805	50 037 161
Résultat net dilué - par action (en euros)	(0,20)	(0,52)

Le tableau suivant récapitule les actions ordinaires potentielles non incluses dans le calcul de la perte diluée par action car leur impact aurait été antidilutif :

Actions ordinaires potentielles non incluses dans calcul du résultat dilué par action	Semestre clos le	
	30/06/2025	30/06/2026
STOCK OPTIONS	1 314 650	1 461 163
AGA	229 600	205 600
OCEANES	108 939	0

Note 12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Détail du poste

Les principaux éléments de la trésorerie et des équivalents de trésorerie sont généralement les suivants :

- Disponibilités et comptes bancaires
- les comptes à terme, disponibles aux échéances contractuelles ou en cas de sortie anticipée sans pénalité ;

Résumés ci-dessous, ces placements à court terme présentent une grande liquidité et sont soumis à des risques négligeables de variation de valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie	A la date du	
	31/12/2025	30/06/2026
(En milliers d'euros)		
Valeurs mobilières de placements et dépôts à terme	92 502	105 078
Solde débiteurs de banque	8 591	8 744
TOTAL	101 093	113 822

Note 13 Créances clients et autres débiteurs courants

Détail du poste

Les créances clients et autres débiteurs se composent des éléments suivants :

Créances clients et autres débiteurs - Total (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2025	30/06/2026
Créances clients	31 512	13 733
Crédit d'impôt recherche	5 216	8 307
Créances sociales	0	5
Créances de TVA	2 709	1 838
Subventions à recevoir	3	2
Autres créances	888	891
TOTAL	40 328	24 776

Créances clients

Le solde au 31 décembre 2025 correspond principalement au milestone commercial d'Ipsen de 20 millions de dollars (17 millions d'euros) hors taxes ainsi qu'aux redevances relatives au quatrième trimestre 2025 (9,2 millions d'euros) hors taxes.

Le solde de fin juin 2026 correspond principalement aux revenus de redevances du deuxième trimestre 2026, d'un montant de 11,4 millions d'euros, liés à l'Accord Ipsen.

Les montants mentionnés dans le présent commentaire sont présentés hors TVA, contrairement à ceux figurant dans le tableau ci-dessus, qui sont présentés toutes taxes comprises.

Selon la norme IFRS 7.35(h), le Groupe a conclu que le risque de crédit sur les créances clients est faible.

Crédit d'impôt recherche

Les soldes pour les deux périodes présentées se rapportent à l'activité courante.

Créance de TVA

Les soldes pour les périodes présentées concernent des créances issues du cours normal des activités.

Autres créances

Les soldes pour les périodes présentées concernent principalement des acomptes versés aux fournisseurs.

Note 14 Autres actifs courants

Les autres actifs, s'élevant à 2 813 milliers d'euros au 30 juin 2026 et 2 857 milliers d'euros au 31 décembre 2025, correspondent aux charges constatées d'avance liées à des charges opérationnelles courantes.

Note 15 Immobilisations incorporelles

(En milliers d'euros)	A la date du 31/12/2025	Augmentations	Diminutions	Ecart de conversion	Reclassements	A la date du 30/06/2026
Valeurs brutes						
Logiciels	546	6	(12)	0	0	540
Brevets	367	0	0	3	0	370
Autres immobilisations incorporelles	50 097	0	0	449	0	50 547
TOTAL - Valeurs brutes	51 010	6	(12)	452	0	51 457
Amortissements						
Logiciels	(510)	(10)	12	0	0	(508)
Brevets	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
TOTAL - Amortissements	(510)	(10)	12	0	0	(508)
Pertes de valeur						
Logiciels	0	0	0	0	0	0
Brevets	(297)	0	0	(3)	0	(300)
Autres immobilisations incorporelles	(46 047)	(2 050)	0	(449)	0	(48 547)
TOTAL - Pertes de valeur	(46 344)	(2 050)	0	(452)	0	(48 846)
TOTAL - Net	4 155	(2 054)	0	0	0	2 102

Logiciels

Les logiciels comprennent principalement des logiciels bureautiques et administratifs, ainsi que des logiciels scientifiques acquis par le Groupe.

Autres immobilisations incorporelles : Acquisition d'actif - Genoscience Pharma (2025)

Historique

Le 3 janvier 2025, GENFIT a acquis l'intégralité des brevets et des demandes de brevets, du savoir-faire et des données détenus par Genoscience Pharma tels que nécessaires au développement, à la fabrication et à la commercialisation des produits GNS561 dans le monde entier, quelle que soit son indication thérapeutique, sa forme, son dosage ou sa formulation. Le prix d'acquisition a conduit au versement d'une somme forfaitaire de 2,0 millions d'euros hors taxes. Cet accord met fin à l'accord précédent signé en 2021.

Traitement comptable initial

Ce montant a été immobilisé et affecté aux immobilisations incorporelles. Il a été déterminé que cet actif a une durée de vie utile définie de 20 ans, ce qui correspond à la durée de vie des brevets aux États-Unis et dans l'Union européenne. L'amortissement sur la base de la durée de protection brevetaire restante commencera après l'approbation réglementaire de l'EMA et de la FDA et sera d'ici là soumis à un test de dépréciation annuel.

Au 30 juin 2026, la valeur nette comptable de l'actif est de 2,0 millions d'euros, et aucun indice de perte de valeur n'a été identifié.

Autres immobilisations incorporelles : Accord de licence - Seal Rock (2023)

Historique

GENFIT a annoncé le 31 mai 2023 la signature d'un accord de licence pour les droits mondiaux exclusifs de l'inhibiteur d'ASK1 SRT-015 avec Seal Rock Therapeutics, une société de stade clinique basée à Seattle, États-Unis. Selon les termes de l'accord de licence, GENFIT a versé un paiement initial d'un montant de 2,0 millions d'euros à Seal Rock afin d'acquérir du savoir-faire et des droits d'utilisation du SRT-015.

Dépréciation

Le Groupe a décidé de déprioriser les programmes précliniques SRT-015 (et CLM-022) afin de réallouer ses ressources à des programmes plus avancés dans son portefeuille de développement. En conséquence, les immobilisations incorporelles associées à ces deux programmes, d'un montant total de 2 050 milliers d'euros, ont été intégralement dépréciées au 30 juin 2026.

Goodwill

Le Groupe n'a pas de goodwill.

Note 16 Autres actifs financiers non courants

Détail du poste

(En milliers d'euros)	A la date du 31/12/2025	Augmentations	Diminutions	A la date du 30/06/2026
Titres de participation non consolidés	1 311	0	0	1 311
Autres titres	404	0	0	404
Prêts	344	27	0	371
Dépôts et cautionnements versés	335	3	(22)	315
Contrats de liquidité	1 109	0	(136)	974
TOTAL	3 503	30	(158)	3 375

Titres de participation non consolidés

Historique

Au 30 juin 2026, la valeur des « Titres de participation non consolidés » était de 1 311 milliers d'euros (comprenant une dépréciation cumulative) correspondant uniquement à notre prise de participation dans Genoscience Pharma. La valeur brute de l'investissement (et le montant de la transaction initiale en 2021) est de 3 133 milliers d'euros. Depuis la transaction, aucun titre n'a été cédé.

La prise de participation au capital de Genoscience Pharma est comptabilisée en conformité avec la Norme IFRS 9. Cette prise de participation n'ayant pas été réalisée par GENFIT à des fins de transaction, le Groupe a choisi de classer les actions de Genoscience Pharma en instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« AERG »). Lors de sa comptabilisation initiale en 2021, ce placement en instruments de capitaux propres est évalué à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition. Le montant reconnu au bilan au 31 décembre 2021 correspond au prix de souscription convenu courant décembre 2021 entre les parties comme représentatif de la valeur de Genoscience Pharma, à quelques jours de la clôture annuelle. Lors des arrêtés suivants, les variations de juste valeur sur ces instruments de capitaux propres sont comptabilisées en AERG. Ces AERG ne sont pas recyclables en résultat, y compris en cas de cession. Le cas échéant, seuls les dividendes relatifs au placement en instruments de capitaux propres seront comptabilisés en résultat sous réserve que les conditions soient remplies.

Évaluation à la juste valeur : Approche

Conformément à la norme IFRS 13, la Société a mis à jour l'estimation de la juste valeur de sa participation dans Genoscience Pharma. Cette analyse est basée sur une méthodologie d'évaluation incluant une approche tenant compte des revenus de redevances, utilisant des méthodes d'actualisation des flux de trésorerie pour les principaux programmes de recherche de Genoscience. Cette méthode utilise les estimations des résultats d'exploitation futurs, les flux de trésorerie actualisés à l'aide d'un coût moyen pondéré du capital qui reflète les hypothèses des acteurs du marché, et la probabilité de succès de chaque programme.

Règles et méthodes comptables : Test de dépréciation

Les indices de perte de valeur considérés par le Groupe dans le cadre de la mise en oeuvre du test de dépréciation sont les suivants :

- Échec ou données défavorables concernant nos essais cliniques
- La concurrence d'autres programmes d'essais cliniques couvrant les mêmes indications que nos candidats-médicaments
- La disponibilité du financement nécessaire

Évaluation à la juste valeur : Hypothèses clés

Les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation à la juste valeur sont les suivantes :

- Les flux de trésorerie projetés s'étendent jusqu'en 2040.
- Le taux de croissance du prix du médicament utilisé pour extrapoler les projections de revenus est de 2%.
- Le taux d'actualisation retenu est de 12,5%.
- La probabilité de succès attendue du programme est de 14,5%.

Évaluation à la juste valeur : Analyse de sensibilité

Des analyses de sensibilité ont été réalisées également afin de déterminer la variation de valeur de l'actif en modifiant certaines hypothèses clés.

- Le montant dont l'actif diminuerait si le taux d'actualisation augmentait de 1% : 149 milliers d'euros
- Le montant dont l'actif diminuerait si le taux de réussite global estimé diminuait de 1% : 117 milliers d'euros

Conclusion

En l'absence de modification des principales hypothèses de valorisation au 30 juin 2026, la juste valeur de des titres à cette date a été estimée équivalente à celle retenue au 31 décembre 2025. Sur la base de cette analyse réalisée au 30 juin 2026, aucune dépréciation complémentaire de l'AERG n'a été comptabilisée.

Autres titres

Au 30 juin 2026, la valeur des « Autres titres » était de 404 milliers d'euros. Le solde concerne uniquement l'investissement CAPTECH SANTE.

Contrat de liquidité

La Société a conclu le 1er août 2013 avec la société Crédit Industriel et Commercial S.A. (« CIC ») un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association française des marchés financiers (AMAFI), reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers. Le contrat de liquidité est destiné à favoriser la régularité des cotations des titres du Groupe.

Au 30 juin 2026, le compte de liquidité faisait apparaître 974 milliers d'euros et 1 109 milliers d'euros au 31 décembre 2025.

Le nombre de titres GENFIT détenus par CIC pour le Groupe se décompose comme suit :

Contrat de liquidité	A la date du	
	31/12/2025	30/06/2026
Nombre d'actions	16 177	65 000

Note 17 Passifs financiers

Note 17.1 Royalty financing

Vue d'ensemble

Le 30 janvier 2025, la Société a annoncé la signature d'un accord de financement non dilutif de partage de redevances (le « Royalty Financing ») avec HealthCare Royalty (HCRx) pour un montant maximum de 185 millions d'euros, comprenant un premier versement de 130 millions d'euros perçu

immédiatement, avec la possibilité de recevoir jusqu'à 55 millions d'euros supplémentaires en deux versements en fonction de l'atteinte d'objectifs de ventes nettes d'Iqirvo® (élaflibanor) à court terme.

Ce financement par redevances prend la forme d'une émission obligataire souscrite par HCRx.

Au 30 juin 2026, GENFIT a tiré deux des trois versements pour un total de 160 millions d'euros (incluant une valeur nominale de 8,0 millions d'euros comme indiqué ci-dessous).

Versements

Les tranches et leurs valeurs nominales sont les suivantes :

- Le premier s'élève à 130 millions d'euros, montant reçu le 20 mars 2025. Il a été versé après l'approbation des porteurs d'OCEANes lors de l'assemblée du 10 mars 2025 et la satisfaction des autres conditions de clôture. La valeur nominale incluse dans ce montant est de 6,50 millions d'euros.
- Le deuxième versement, d'un montant de 30,0 millions d'euros, a été reçu le 22 janvier 2026. Il a été effectué à la suite (i) de l'atteinte du jalon commercial applicable à Iqirvo® (élaflibanor), les ventes nettes ayant dépassé 90 millions de dollars américains sur une période de douze mois consécutifs se terminant au plus tard le 31 décembre 2025, et (ii) de la décision prise par la Direction en janvier 2026 d'exercer l'option de financement, dont l'exercice relevait de son entière discrétion. L'augmentation de la valeur nominale liée à cette tranche est égale à 1,50 million d'euros.
- Un troisième versement d'un montant de 25 millions d'euros est conditionné à l'atteinte, au cours de l'année civile 2026, d'un niveau de ventes nettes d'Iqirvo® (élaflibanor) d'au moins 250 millions de dollars américains. L'augmentation de la valeur nominale liée à cette tranche est égale à 1,25 million d'euros. Le recours au versement de la troisième option est à la discrétion de GENFIT, sous réserve de la réalisation des conditions correspondantes.

Modalités de remboursement

Le Royalty Financing est remboursé sur la base des redevances perçues par GENFIT dans le cadre de l'Accord Ipsen. Le remboursement du Royalty Financing a commencé avec les redevances reçues au titre du quatrième trimestre de 2024.

Trois scénarios de remboursement sont possibles, sur la base des versements reçus (160 millions d'euros au 30 juin 2026), selon les multiples contractuels et les échéances suivantes :

Scénario 1 : Multiple de 155%

Dans ce scénario, le montant total à rembourser est calculé comme étant 155 % du total des versements reçus. Ce multiple sera appliqué si les conditions suivantes sont remplies :

- Remboursement intégral : au plus tard le 31 décembre 2030.
- Montant total à rembourser à ou avant la date limite : 248,0 millions d'euros

Scénario 2 : Multiple de 195%

Dans ce scénario, le montant total à rembourser est calculé comme étant 195 % du total des versements reçus. Ce multiple sera appliqué si les conditions suivantes sont remplies :

- Remboursement intégral : après le 31 décembre 2030 mais au plus tard le 31 décembre 2033.
- Montant total à rembourser avant la date limite : 312,0 millions d'euros

Scénario 3 : Multiple de 250%

Dans ce scénario, le montant total à rembourser est calculé comme étant 250 % du total des versements reçus. Ce multiple sera appliqué si les conditions suivantes sont remplies :

- Remboursement intégral : après le 31 décembre 2033.
- Montant total à rembourser avant la date limite : 400,0 millions d'euros

Intérêts contractuels

Tenant compte de l'application des multiples contractuels, les obligations du Royalty Financing émises par GENFIT ne donneront droit à aucun intérêt selon le contrat.

Plafond annuel de redevances

Les redevances utilisées pour rembourser le *Royalty Financing* ne pourront pas dépasser 84 millions USD par année civile. Toute redevance excédentaire sera intégralement perçue par GENFIT.

Durée maximale

Si les obligations ne sont pas intégralement remboursées selon l'un des trois scénarios ci-dessus, leur durée maximale est fixée au 31 mars 2045. Après cette date, seul le montant nominal de 8,0 millions d'euros sera exigible.

Recours

Le recours de HCRx contre GENFIT est limité :

- au non-respect par GENFIT de ses obligations contractuelles au titre du *Royalty Financing*, et
- au remboursement de la valeur nominale des obligations au titre du *Royalty Financing*.

Fiducie-sûreté de droit français

Afin de garantir ses obligations de paiement et de remboursement au titre des Obligations du *Royalty Financing*, la Société s'est engagée à transférer les créances de redevances correspondantes à une fiducie-sûreté de droit français au profit des porteurs des Obligations du *Royalty Financing*.

Traitement comptable initial

Le montant total de la dette dépend à la fois du calendrier et du montant des redevances reçues d'Ipsen. Ces redevances sont calculées sur la base du volume de ventes des produits issus de la molécule sous licence — actuellement le médicament Iqirvo® (élaflibanor) — et sont libellées dans la devise locale des ventes, principalement le dollar américain. Bien que les redevances puissent être estimées, elles restent variables, ce qui introduit un facteur

affectant la valeur de la dette. De plus, les redevances dues par Ipsen à GENFIT sont payables uniquement en EUR au cours de change moyen de la période de 30 jours précédant l'échéance du paiement de la redevance. Ainsi, L'évolution de la parité EUR/USD fait varier les flux de remboursement de l'obligation et l'application du plafond annuel de redevances de 84 millions USD.

Conformément à IFRS 9, la détermination de la séparation d'un dérivé incorporé dépend de la relation entre ses caractéristiques économiques et celles du contrat hôte. Dans ce cas, la dépendance aux revenus d'un tiers (Ipsen) en devises locales introduit un risque commercial exogène au risque de crédit typique d'un instrument de dette. Ce type de risque n'est pas étroitement lié à une dette dont les flux sont généralement fixes ou liés à des variables financières « standards ». Le dérivé incorporé n'est donc pas considéré comme étroitement lié au contrat hôte.

Compte tenu de ces éléments, GENFIT a conclu que l'accord de financement par redevances doit être comptabilisé comme une dette incluant un dérivé incorporé jugé non étroitement lié au contrat hôte de dette (instrument hybride), et conformément à IFRS 9, évalué à la juste valeur. Les changements d'estimations seront comptabilisés en résultat liées à la juste valeur (FVTPL). La juste valeur est mise à jour à chaque clôture.

Valorisation à la juste valeur

Le passif relatif au Royalty Financing est évalué à la juste valeur à chaque date de clôture. L'évaluation à la juste valeur repose sur les redevances futures attendues dans le cadre de l'accord avec Ipsen, actualisées à leur valeur actuelle nette à l'aide du taux d'actualisation implicite (14,9%) déterminé lors de la mise en place initiale du Royalty Financing. Ce taux d'actualisation a été calculé à l'origine sur la base des fonds reçus à date (soit 160 M€), de l'hypothèse selon laquelle ces fonds initiaux constituaient une estimation raisonnable de la juste valeur, des redevances futures attendues sur la base des projections initiales ainsi que les hypothèses clés décrites ci-dessous. Cette simplification opérationnelle est considérée comme acceptable car elle n'a pas d'impact significatif au regard des exigences de la norme IFRS 13. Le taux d'actualisation est réexaminé à chaque clôture afin de tenir compte de l'évolution des paramètres de marché, notamment de l'évolution des taux sans risque et de la prime de risque. Le Groupe a conclu que le taux d'actualisation retenu, correspondant au taux implicite déterminé lors de la signature du contrat et tenant compte des deux tranches de financement, demeure une hypothèse raisonnable au 30 juin 2026. Ce taux diffère de celui retenu au 31 décembre 2025, lequel ne prenait en compte que la première tranche de financement.

Hypothèses clés utilisées dans l'évaluation à la juste valeur

Les hypothèses clés utilisées dans l'évaluation à la juste valeur sont les suivantes :

- Les ventes attendues d'Iqirvo® (élafigranor) dans plusieurs juridictions, avec le plafond de redevances de 84 M\$ atteint en 2027
- Les taux de change futurs attendus applicables aux ventes libellées dans des devises autres que l'euro (principalement le dollar américain)
- Le taux d'actualisation
- Le multiple contractuel attendu de 155%, tel que décrit précédemment

Selon la Direction, aucun élément contradictoire n'est venu remettre en cause le caractère raisonnable de ces hypothèses clés.

Analyses de sensibilité

Les analyses suivantes ont été réalisées pour déterminer dans quelle mesure une variation raisonnable d'une hypothèse clé pourrait affecter la juste valeur sous-jacente :

Analyses de sensibilité	Variation de l'hypothèse	Variation de la juste valeur du Royalty Financing
Plafond de 84 M\$ de redevances en 2027	En 2028	(3 619)
Taux de change USD/EUR	USD en baisse de 10%	(2 762)
Taux d'actualisation (14,9%)	Augmentation de 1 %	(2 605)

Plafond de 84 M\$ de redevances en 2027

Si le plafond de 84 millions de dollars américains est atteint en 2028 et non en 2027, la juste valeur de la dette diminuera de 3,6 millions d'euros.

Taux de change USD/EUR

Si taux de change USD/EUR diminue de 10%, la juste valeur de la dette diminuera de 2,8 millions d'euros.

Taux d'actualisation

Si taux d'actualisation augmente de 1%, la juste valeur de la dette diminuera de 2,6 millions d'euros.

Relations entre les données significatives

De l'avis du Groupe, il existe des interrelations entre deux données significatives utilisées dans l'évaluation à la juste valeur ; en particulier les ventes prévues libellées en USD et le taux de change USD/EUR. Par exemple, un affaiblissement de l'économie américaine entraînerait probablement une diminution des ventes aux États-Unis ainsi qu'une dépréciation concomitante du dollar américain par rapport à l'euro.

Ventes futures

Le Groupe prévoit d'avoir remboursé intégralement les deux premiers versements du Royalty Financing avant fin 2030 selon le multiple contractuel de 155%, sur la base des flux de trésorerie futurs attendus. Dans les cas où les flux de royalties deviendraient inférieurs de 45 % aux prévisions retenues, la date de remboursement intégral du Royalty Financing serait repoussée au-delà de fin 2030, entraînant l'application contractuelle d'un multiple de 195 % au lieu de 155 %.

Taux de change USD/EUR

Le Groupe prévoit d'avoir remboursé intégralement les deux premiers versements du Royalty Financing avant fin 2030 selon le multiple contractuel de 155%, sur la base des flux de trésorerie futurs attendus et d'un taux de change USD/EUR estimé de 1,139 (1 EUR = 1,139 USD). Selon ces prévisions et en retenant une proportion de ventes nettes en USD de 70%-75%, toutes choses égales par ailleurs, la date de remboursement intégral du Royalty Financing deviendrait postérieure à fin 2030 (entraînant l'application contractuelle d'un multiple de 195% au lieu de 155%) à condition que le taux de change soit égal ou supérieur à 1,88 USD/EUR tout au long de la période.

Note sur les frais totaux engagés et restant à payer en lien avec Royalties financing

Les frais totaux engagés, comptabilisés en compte de résultat, se sont élevés à 4,0 millions d'euros au premier semestre 2025, contre 0,4 million d'euros au premier semestre 2026.

Dans le cadre de l'accord, HCRx a engagé et payé un montant de 424 milliers d'euros au titre de dépenses admissibles. Conformément aux termes de l'accord, à sa discrétion et indépendamment de tout autre résultat lié à l'accord, GENFIT est obligé de rembourser HCRx pour ces dépenses inclusives du multiple contractuel applicable (comme indiqué ci-dessus), en fonction du moment du remboursement. Ainsi, GENFIT a conclu que ce passif supplémentaire sera remboursé avant le 31 décembre 2030, pour un montant total de 657 milliers d'euros (424 milliers d'euros majorés du multiple applicable de 155%). Par conséquent, le montant comptabilisé en résultat le 20 mars 2025 est de 657 milliers d'euros, et le solde sera réglé avant le 31 décembre 2030. Au 30 juin 2026, ce montant est présenté en "Dettes relatives à un accord de royalty financing" sur le l'État de la situation financière.

Activité et soldes

Le tableau suivant présente l'évolution du passif lié à l'accord de *Royalty Financing* :

(En milliers d'euros)	Montant du passif
Passif de l'accord de Royalty Financing au 31 décembre 2025	145 117
(Encaissements) Deuxième versement reçu le 22 janvier 2026	30 000
(Remboursements) Paiements de redevances à HCRx via la Fiducie-sûreté	(18 723)
(Variations sans effet de trésorerie) Variation de la juste valeur par le résultat (FVTPL)	18 330
Passif de l'accord de Royalty Financing au 30 juin 2026	174 724

Flux de trésorerie futurs attendus

Sur la base d'une dette totale non actualisée de 248,0 millions d'euros, dont 33,1 millions d'euros ont déjà été remboursés de manière cumulative depuis l'origine de l'opération jusqu'au 30 juin 2026, les flux futurs estimés de revenus de redevances, non actualisés et destinés au remboursement du *Royalty Financing*, sont présentés ci-dessous :

(En millions d'euros)	Redevances
2026	52,7
2027	73,7
2028	73,7
2029	14,8

Note 17.2 Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers se décomposent comme suit :

Autres passifs financiers - Total	A la date du	
	31/12/2025	30/06/2026
(En milliers d'euros)		
Emprunts bancaires	1 648	1 218
Dettes relatives aux contrats de location	3 920	3 334
Intérêts courus non échus	3	2
TOTAL	5 571	4 554

Autres passifs financiers - Courants	A la date du	
	31/12/2025	30/06/2026
(En milliers d'euros)		
Emprunts bancaires	864	869
Dettes relatives aux contrats de location	1 158	1 148
Intérêts courus non échus	3	2
TOTAL	2 025	2 020

Autres passifs financiers - Non courants	A la date du	
	31/12/2025	30/06/2026
(En milliers d'euros)		
Emprunts bancaires	784	348
Dettes relatives aux contrats de location	2 762	2 186
Intérêts courus non échus	0	0
TOTAL	3 546	2 535

Détail des emprunts bancaires

	Date du prêt	Ligne de crédit	Taux d'intérêt	Disponible à la date du 30/06/2026	Versements	Solde à la date du 31/12/2025	Solde à la date du 30/06/2026
(En milliers d'euros)							
AUTRES	-	0	0,00 %	0	0	18	16
BPI PGE	Juillet 2021	2 000	2,25 %	0	16 trimestres	700	500
BPI PRÊT TAUX BONIFIE	Novembre 2021	2 250	2,25 %	0	20 trimestres	930	702
TOTAL						1 648	1 218

Réconciliation des autres passifs financiers

	A la date du 31/12/2025	Remboursements du principal	Intérêts payés	Charges d'intérêts sans effet de trésorerie	Autres variations sans effet de trésorerie	A la date du 30/06/2026
(en milliers d'euros)						
Emprunts bancaires	1 651	(431)	(15)	14	0	1 219
Dettes relatives aux contrats de location	3 920	(586)	(20)	20	0	3 334
TOTAL	5 571	(1 017)	(35)	34	0	4 554

Échéances des autres passifs financiers

	A la date du 30/06/2026	Inférieur à 1 an ou disponible	à 2 ans	à 3 ans	à 4 ans	à 5 ans	Au delà de 5 ans
(En milliers d'euros)							
Emprunts bancaires	1 218	869	341	5	3	0	0
Dettes relatives aux contrats de location	3 334	1 148	1 161	1 025	0	0	0
Intérêts courus non échus	2	2	0	0	0	0	0
TOTAL - Autres passifs financiers	4 554	2 020	1 502	1 029	3	0	0

Les valeurs figurant dans le tableau ci-dessus sont des valeurs nominales (contractuelles) selon IFRS 7.39(a).

Pour plus de détails sur les paiements futurs estimés liés au *Royalty Financing*, se référer à la [Note 17.1 – Royalty Financing](#).

Note 18 Dettes fournisseurs et autres créditeurs courants

Détail du poste

	A la date du	
	31/12/2025	30/06/2026
(En milliers d'euros)		
Dettes fournisseurs	15 889	11 561
Dettes sociales	3 901	3 389
Dettes de tva	6 091	3 760
Dettes fiscales	356	324
Autres dettes	155	158
TOTAL	26 392	19 192

Au 30 juin 2026, les dettes fournisseurs s'élevaient à 11 561 milliers d'euros, contre 15 889 milliers d'euros au 31 décembre 2025.

Cette diminution s'explique principalement par la baisse des factures non parvenues, qui s'établissent à 3,1 millions d'euros au 30 juin 2026 contre 6,7 millions d'euros au 31 décembre 2025. Ces factures non parvenues comprennent notamment les prestations des centres d'investigation clinique estimées par les Clinical Research Organizations (CROs) en charge des études cliniques du Groupe, y compris dans le cadre de l'arrêt de certains programmes. Le délai dans lequel ces factures parviendront à la Société n'est pas connu et peut s'étaler sur une longue période après que les services ont été rendus.

Note 19 Provisions courantes

Détail du poste

Variation des provisions (En milliers d'euros)	A la date du 31/12/2025	Dotations	Reprises (utilisées)	Reprises (non utilisées)	A la date du 30/06/2026
Provision pour litiges	0	94	0	0	94
Provision pour charges	2 958	40	(1 002)	(37)	1 959
TOTAL	2 958	133	(1 002)	(37)	2 052

Les reprises utilisées (décaissées) correspondent à l'apurement progressif de la provision pour coûts de clôture constatée au 31 décembre 2025.

Note 20 Capitaux propres

Les actions ordinaires sont classées en capitaux propres. Tout actionnaire, quelle que soit sa nationalité, détenant des actions entièrement libérées et nominatives depuis au moins deux ans, bénéficie d'un droit de vote double dans les conditions prévues par la loi et par l'article 32 des statuts de la Société.

Capital social

	A la date du	
	31/12/2025	30/06/2026
Actions ordinaires émises (0,25 € de nominal par action)	50 036 790	50 096 219
Actions privilégiées convertibles nominatives	0	0
Total nombre d'actions émises	50 036 790	50 096 219
Moins : actions propres	(16 177)	(65 000)
Actions en circulation	50 020 613	50 031 219

Variation du capital social pour les six mois clos au 30 juin 2026

Pendant le premier semestre 2026 :

- 13 650 stock options ont été exercés et converties en actions GENFIT
- 43 433 AGA ont été converties en actions GENFIT

Au 30 juin 2026, les autorisations en matière d'augmentation de capital pour émettre de nouveaux instruments d'intéressement en actions (SO et AGA) représentent un total de 800 000 actions.

Primes d'émission

Les primes d'émission ont augmenté du fait de l'exercice de stock-options au cours de la période.

Écarts de conversion

Les écarts de conversion proviennent de l'application de la Norme IAS 21 au moment de convertir les monnaies fonctionnelles des filiales du Groupe (à savoir le dollar US pour GENFIT Corp et le franc suisse pour Versantis AG, en cours de liquidation) en euros à chaque clôture. La variation provient de l'évolution des taux de ces deux devises par rapport à l'euro.

Note 21 Juste valeur des instruments financiers

Détail du poste

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable par catégorie et la juste valeur des actifs et passifs financiers au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025 :

	Solde au 31/12/2025							
	Valeur comptable					Juste valeur		
	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Juste valeur par AERG	Actifs au coût amorti	Dettes au coût amorti	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
(En milliers d'euros)								
Actifs								
Titres de participation	1 311		1 311					1 311
Autres titres	404	404						404
Prêts	344			344			344	
Dépôts et cautionnements	335			335			335	
Contrats de liquidité	1 109	1 109				1 109		
Créances clients	31 512			31 512			31 512	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	101 093	101 093				101 093		
TOTAL - Actifs	136 109	102 606	1 311	32 191	0	102 202	32 191	1 715
Passifs								
Dettes relatives à un contrat de royalty financing	145 117	144 459			657		657	144 459
Emprunts bancaires	1 648				1 648		1 648	
Contrats de location financement	3 920				3 920		3 920	
Intérêts courus non échus	3				3		3	
Dettes fournisseurs	15 889				15 889		15 889	
Autres dettes	155				155		155	
TOTAL - Passifs	166 732	144 459	0	0	22 273	0	22 861	144 459

Solde au 30/06/2026

	Valeur comptable					Juste valeur		
	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Juste valeur par AERG	Actifs au coût amorti	Dettes au coût amorti	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Actifs								
Titres de participation	1 311		1 311					1 311
Autres titres	404	404						404
Prêts	371			371			371	
Dépôts et cautionnements	315			315			315	
Contrats de liquidité	974	974				974		
Créances clients	13 733			13 733			13 733	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	113 822	113 822				113 822		
TOTAL - Actifs	130 930	115 200	1 311	14 419	0	114 796	14 419	1 715
Passifs								
Dettes relatives à un contrat de royalty financing	174 725	174 067			657		657	174 067
Emprunts bancaires	1 218				1 218		1 218	
Contrats de location financement	3 334				3 334		3 334	
Intérêts courus non échus	2				2		2	
Dettes fournisseurs	11 561				11 561		11 561	
Autres dettes	158				158		158	
TOTAL - Passifs	190 998	174 067	0	0	16 931	0	16 931	174 067

AERG : Autres éléments du résultat global.

Note 22 Litiges

Au 30 juin 2026, la Société n'était impliquée dans aucun litige ou aucune procédure judiciaire susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur sa situation financière, ses résultats ou ses flux de trésorerie. Certains recours et réclamations pouvant survenir dans le cours normal des activités ont été évalués par la Direction et, le cas échéant, ont donné lieu à la comptabilisation de provisions dans les états financiers. Aucun de ces éléments n'est considéré comme significatif, individuellement ou dans leur ensemble.

Note 23 Parties liées

Biotech Avenir

La holding Biotech Avenir SAS a été constituée en 2001 par les fondateurs de la Société. Son capital social est principalement détenu par des personnes physiques : les quatre fondateurs et 12 salariés de la Société. Jean-François MOUNEY, Président du Conseil d'Administration de la Société, est également Président de Biotech Avenir SAS. Au 30 juin 2026, Biotech Avenir SAS détenait 3,79% du capital social de la Société.

La Société n'a réalisé aucune transaction avec Biotech Avenir en 2026 ou en 2025, à l'exception de la domiciliation à titre gracieux.

Ipsen Pharma SAS

Le 16 décembre 2021, GENFIT et Ipsen ont conclu un accord de licence exclusif pour élafrabranor, un composé évalué en Phase 3 dans la Cholangite Biliaire Primitive (« PBC »), dans le cadre d'un partenariat global de long terme (« Collaboration and License Agreement »). L'accord confère à Ipsen les droits globaux d'élafrabranor. Au 30 juin 2026, Ipsen Pharma SAS détenait 7,96% du capital social de la Société.

Voir [Note 7 - Produits d'exploitation](#) et [Note 24 - Engagements, passifs éventuels et actifs éventuels](#).

Note 24 Engagements, passifs éventuels et actifs éventuels

Engagements

Contrats de sous-traitance

Le Groupe a conclu des contrats pour les besoins de ses activités avec des CRO (Clinical Research Organizations) dans le cadre de la conception et de la réalisation des essais cliniques, ainsi qu'avec des CMO (Clinical Manufacturing Organizations) pour la fabrication de principes actifs et d'unités thérapeutiques ainsi qu'avec d'autres sociétés dans le cadre de ses activités pré-commerciales, de recherche et de développement. Ces contrats prévoient généralement la possibilité d'une résiliation anticipée sous réserve d'un préavis. Ces accords pouvant, en règle générale, être dénoncés avant terme ne sont donc pas décrits dans la liste des engagements du Groupe.

Avals et cautions

Au titre du contrat de location pour les locaux du siège social situés à Loos, GENFIT a accordé au bailleur une garantie de paiement de loyer d'un montant de 600 milliers d'euros au 30 juin 2026.

Principaux investissements prévus

Les investissements scientifiques et informatiques pour lesquels la Société a déjà pris des engagements fermes s'élèvent à 440 milliers d'euros à la date du présent rapport semestriel financier. La Société envisage de financer ces investissements sur les 12 prochains mois avec la trésorerie disponible ou de nouveaux emprunts.

Par ailleurs, la Société évaluera toute opportunité d'acquisition de nouvelles molécules susceptibles de présenter des complémentarités avec celles constituant son portefeuille. Si une telle opportunité était saisie, le Groupe pourrait ainsi réaliser des investissements significatifs à ce titre dans les années à venir. À la date du présent rapport semestriel financier, les organes de direction de la Société n'ont pris aucun engagement en la matière.

Passifs éventuels

Obligations en vertu des termes des accords de licence et de collaboration Genoscience Pharma

Le 10 décembre 2024, GENFIT et Genoscience ont signé un protocole de cession d'actifs et qui est entré en vigueur le 3 janvier 2025 et met fin à l'accord de licence signé en 2021. GENFIT a acquis l'intégralité des brevets et des demandes de brevets, du savoir-faire et des données détenus par Genoscience Pharma tels que nécessaires au développement, à la fabrication et à la commercialisation des produits GNS561 dans le monde entier, quelle que soit son indication thérapeutique, sa forme, son dosage ou sa formulation (« Technologie GNS »).

Conformément aux termes de cet accord, trois paiements complémentaires sont possibles :

- Vente de brevet(s) : Genoscience recevra 25% du prix de cession d'un ou plusieurs brevets effectivement encaissé par GENFIT.
- Commercialisation : Genoscience recevra 25% des bénéfices nets effectivement encaissés par GENFIT correspondant aux ventes desdits produits pendant une période expirant à la première des dates suivantes (i) 10 ans à compter de la 1ère mise sur le marché, (ii) l'expiration, l'annulation ou la révocation d'un des Brevets ou (iii) l'autorisation de produits génériques mettant en oeuvre la Technologie GNS.
- Licence : Genoscience recevra 25% de 1) tout paiement d'étape (y compris paiement d'étape dit « upfront ») correspondant aux Brevets et 2) des redevances correspondant aux Brevets effectivement encaissés par GENFIT pendant une période expirant à la première des dates suivantes (i) 10 ans à compter de la 1ère mise sur le marché, (ii) l'expiration, l'annulation ou la révocation d'un des Brevets ou (iii) l'autorisation de produits génériques mettant en oeuvre la Technologie GNS.

Ces compléments de prix décrits ci-dessus seront versés par GENFIT à Genoscience uniquement si l'une ou plusieurs de ces hypothèses se réalisent dans un délai de cinq ans à compter de la signature du protocole de cession (à savoir le 10 décembre 2024).

Ces obligations constituent des passifs éventuels non comptabilisés au 30 juin 2026.

Obligations en vertu de l'acquisition de Versantis

Le 29 septembre 2022, GENFIT a finalisé un accord exclusif en vue d'acquérir l'intégralité des actions et droits de vote de Versantis, une société de biotechnologie privée de stade clinique basée en Suisse et visant à répondre aux besoins médicaux croissants dans le domaine des maladies du foie.

Les anciens actionnaires de Versantis étaient éligibles à des paiements conditionnels (« Milestones ») pouvant atteindre 50 millions CHF dans le futur conditionnés à des résultats positifs de Phase 2 pour VS-01-ACLF et l'approbation réglementaire de VS-01-ACLF. Toutefois, compte tenu de la décision d'arrêter officiellement l'étude VS-01-ACLF en 2025, cette possibilité est désormais écartée.

Conformément aux termes restants de cet accord, un passif éventuel reste possible :

- Les anciens actionnaires de Versantis sont éligibles à un paiement conditionnel (« Milestone ») de 15 millions CHF dans le futur conditionnés à des résultats positifs de Phase 2 pour VS-02.
- En outre, les anciens actionnaires de Versantis sont éligibles à 1/3 des revenus nets résultant de la vente potentielle du Priority Review Voucher de l'indication pédiatrique de VS-01 par GENFIT à un tiers, ou 1/3 de la valeur juste de marché de ce Voucher si GENFIT choisit de l'appliquer à l'un de ses programmes.

Ces paiements conditionnels feront l'objet à leur échéance d'une analyse afin de déterminer s'ils sont éligibles à l'activation conformément à la norme IAS 38. Dans l'affirmative, ils seront immobilisés. Dans le cas contraire, ils seront comptabilisés en charges.

Ces obligations constituent des passifs éventuels non comptabilisés au 30 juin 2026.

Obligations en vertu des termes des accords de licence Seal Rock Therapeutics

GENFIT a annoncé le 31 mai 2023 la signature d'un accord de licence pour les droits mondiaux exclusifs de l'inhibiteur d'ASK1 SRT-015 avec Seal Rock Therapeutics, une société de stade clinique basée à Seattle, États-Unis.

En vertu de cet accord :

- Seal Rock est éligible à des paiements conditionnels (« Milestones ») pouvant atteindre 100 millions d'euros (dont 2 millions d'euros ont été payés et immobilisés en 2023). Ces paiements sont conditionnés à des événements réglementaires, cliniques et commerciaux.
- Seal Rock est également éligible au paiement de redevances (« royalties ») échelonnées appliquées aux ventes des produits sous licence réalisées par GENFIT.

Ces paiements conditionnels feront l'objet à leur échéance d'une analyse afin de déterminer s'ils sont éligibles à l'activation conformément à la norme IAS 38. Dans l'affirmative, ils seront immobilisés. Dans le cas contraire, ils seront comptabilisés en charges.

Ces obligations constituent des passifs éventuels non comptabilisés au 30 juin 2026.

Obligations en vertu des termes des accords de licence Celloram Inc.

Le 28 juillet 2023, GENFIT a conclu un accord de licence pour les droits mondiaux exclusifs de CLM-022, un inhibiteur de l'inflammasome first-in-class, avec la société Celloram Inc., une société de biotechnologie basée à Cleveland.

En vertu de cet accord :

- Celloram est éligible à des paiements conditionnels (« Milestones ») pouvant atteindre 160 millions d'euros (dont 50 milliers d'euros ont été payés et immobilisés en 2023). Ces paiements sont conditionnés à des événements réglementaires, cliniques et commerciaux.
- Celloram est également éligible au paiement de redevances (« royalties ») échelonnées appliquées aux ventes des produits sous licence réalisées par GENFIT.

Ces paiements conditionnels feront l'objet à leur échéance d'une analyse afin de déterminer s'ils sont éligibles à l'activation conformément à la norme IAS 38. Dans l'affirmative, ils seront immobilisés. Dans le cas contraire, ils seront comptabilisés en charges.

Ces obligations constituent des passifs éventuels non comptabilisés au 30 juin 2026.

Actifs éventuels

Actifs éventuels en vertu des termes des accords de licence et de collaboration IPSEN

Le 16 décembre 2021, GENFIT et Ipsen ont conclu un accord de licence exclusif pour élafrabranor dans le cadre d'un partenariat global de long terme (« Collaboration and License Agreement »). L'accord confère à Ipsen les droits globaux d'élafrabranor dans toutes les indications.

En juin 2024, Iqirvo® (élafrabranor) a reçu l'approbation accélérée de la FDA américaine pour le traitement de la Cholangite Biliaire Primitive (« PBC »). Cette approbation a été suivie, en septembre 2024, par une autorisation de mise sur le marché dans l'Union européenne, faisant d'Iqirvo® le premier traitement (« first-in-class ») approuvé dans cette indication.

En vertu de cet accord :

- GENFIT est éligible au versement de paiements supplémentaires (« milestones ») pouvant atteindre un total de 360 millions d'euros (comme mentionné ci-dessous (section « *Milestones déjà comptabilisés* »)). Ces « milestones » constituent des revenus variables futurs, déterminés en fonction de l'atteinte d'étapes clés relatives au développement et de seuils de ventes des produits sous licence. A ce titre, conformément à IFRS 15, ces revenus seront reconnus en chiffre d'affaires en fonction de l'atteinte de ces étapes clefs.
- GENFIT est également éligible au paiement de redevances (« royalties ») exprimées en pourcentage, échelonné, à deux chiffres et pouvant atteindre 20%, appliqué aux ventes annuelles des produits sous licence réalisées par Ipsen. A ce titre, conformément à IFRS 15, ces revenus seront reconnus en chiffre d'affaires en fonction de la réalisation de ces ventes. Voir [Note 7 - « Produits d'exploitation »](#).

Milestones déjà comptabilisés

Sur un total de 360 millions d'euros de paiements d'étapes potentiels, un montant cumulé de 105,5 millions d'euros a été comptabilisé jusqu'au 30 juin 2026.

Futurs milestones

GENFIT est contractuellement en droit de recevoir un futur paiement d'étape commerciale de 40 millions de dollars si, au cours d'un exercice fiscal donné, les ventes mondiales d'Iqirvo® (élafrabranor) dépassent 400 millions de dollars. Cet événement ne sera considéré comme probable que lorsque les ventes auront effectivement franchi ce seuil, dans la mesure où cela échappe au contrôle de GENFIT. En conséquence, ce paiement d'étape futur ainsi que les autres paiements d'étapes non encore comptabilisés constituent des actifs éventuels qui ne sont pas reconnus dans les états financiers consolidés du Groupe au 30 juin 2026.

Royalty Financing

Comme indiqué dans la [Note 17 - Passifs financiers](#), les royalties provenant de l'accord IPSEN sont versés à une fiducie et utilisées pour rembourser la dette du Royalty Financing convenu avec HCRx.

Actifs éventuels en vertu des termes de l'accord de licence avec LabCorp

En septembre 2020, la Société a signé un accord de licence avec Labcorp pour leur permettre de développer et de commercialiser un LDT (« Laboratory Diagnostic Test ») intégrant sa technologie NIS™ pour son utilisation en tant que test clinique diagnostique de routine aux États-Unis et au Canada.

En vertu de cet accord :

- GENFIT est éligible au versement de paiements supplémentaires (« milestones ») pouvant atteindre un total de 2,25 millions d'euros. Ces « milestones » constituent des revenus variables futurs, déterminés en fonction de l'atteinte d'étapes clés relatives au développement et de seuils de ventes des produits sous licence. A ce titre, conformément à IFRS 15, ces revenus seront reconnus en chiffre d'affaires en fonction de l'atteinte de ces étapes clefs.
- GENFIT est également éligible au versement de redevances (« royalties ») appliquées aux ventes de tests diagnostiques intégrant sa technologie NIS™ réalisées par Labcorp. A ce titre, conformément à IFRS 15, ces revenus seront reconnus en chiffre d'affaires en fonction de la réalisation de ces ventes.

Pour plus d'informations, voir [Note 2.2 - Événements postérieurs à la clôture](#),

Note 25 Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

Activités de financement et d'investissement non monétaires

- | | |
|--|----------------------|
| • Montants provisionnés au titre des acquisitions d'immobilisation corporelles au 31 décembre 2025 : | 192 milliers d'euros |
| • Montants provisionnés au titre des acquisitions d'immobilisation corporelles au 30 juin 2026 : | 162 milliers d'euros |

4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE 2026

GRANT THORNTON

Membre français de Grant Thornton International
29, rue du Pont 92200 Neuilly-sur-Seine
S.A.S. au capital de € 2 297 184
632 013 843 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres

Tour First, TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

GENFIT

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2026

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

1. l'examen limité des comptes consolidés semestriels résumés de la société Genfit, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
2. la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés semestriels résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés semestriels résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés semestriels résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés semestriels résumés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 28 septembre 2026

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International

Samuel Clochard

ERNST & YOUNG et Autres

Alexis Hurtrel

5. ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice. »

Fait à Loos, le 28 septembre 2026.

Pascal Prigent
Directeur Général



Société anonyme à Conseil d'Administration
au capital social de 12 524 904, 75 euros réparti en 50 099 619 actions de nominal 0,25 euro

Siège social : Parc Eurasanté - 885, avenue Eugène Avinée - 59120 LOOS - France

www.genfit.com | contact@genfit.com

424 341 907 R.C.S. Lille Métropole
